Secrétariat du Conseil du trésor

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION 2011-2012

Québec

Secrétariat du Conseil du trésor

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2011-2012

Québec

Cette publication a été rédigée par le Secrétariat du Conseil du trésor
et produite par la Direction des communications.

Direction des communications
Secrétariat du Conseil du trésor
5e étage, secteur 501
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5R8

Vous pouvez obtenir de l'information au sujet
du Conseil du trésor et de son Secrétariat
en vous adressant à la Direction des communications
ou en consultant son site Internet.

Téléphone : 418 643-1529
Sans frais : 1 866 552-5158
Télécopieur : 418 643-9226
Courriel : communication@sct.gouv.qc.ca
www.tresor.gouv.qc.ca

Dépôt légal - 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN 978-2-550-65106-2 (imprimé)
ISBN 978-2-550-65107-7 (en ligne)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec - 2012

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, je vous présente le rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'exercice financier 2011-2012. Ce rapport présente les résultats obtenus par l'organisation ainsi que ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première-ministre,
ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor,

Michelle Courchesne
Québec, juin 2012

Madame Michelle Courchesne
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du Secrétariat du Conseil du trésor.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Secrétariat en lien avec les engagements pris dans son *Plan stratégique 2007-2012*, son *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*, sa *Déclaration de services aux citoyens* et son *Plan d'action de développement durable 2009-2013*.

Ce rapport contient, en outre, une déclaration attestant la fiabilité des données ainsi qu'un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire et dirigeant principal de l'information,

Marc Lacroix
Québec, juin 2012

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration sur la fiabilité des données VII

Rapport de validation de la vérification interne VIII

Introduction 1

Présentation générale 2

Contexte et enjeux 5

Sommaire des principaux résultats au regard du *Plan stratégique 2007-2012* 6

1. Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans le *Plan stratégique du Secrétariat du Conseil du trésor 2007-2012* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012* 14

Orientation 1
Assurer une gestion rigoureuse des dépenses 14

Orientation 2
Renforcer la planification, le suivi et le contrôle des investissements 16

Orientation 3
Assurer le renouvellement et la fidélisation de la main-d'œuvre 21

Orientation 4
Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé 31

Orientation 5
Contribuer à la modernisation de l'État et renforcer les saines pratiques de gestion au sein de l'administration publique 40

Orientation 6
Implanter un modèle de gouvernance des ressources informationnelles 47

Orientation 7
Maintenir un environnement sécuritaire pour les services en ligne et l'information gouvernementale 51

Orientation 8
Assurer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des actions dans le domaine des ressources informationnelles 52

Orientation 9
Favoriser le déploiement du gouvernement en ligne 58

Orientation 10
Renforcer la capacité organisationnelle du Secrétariat 60

2. Présentation des résultats par rapport aux engagements pris dans la *Déclaration de services aux citoyens* 64

2.1 Services offerts 64

2.2 Qualité des services 66

3. Présentation des résultats par rapport au *Plan d'action sur le développement durable 2009-2013* et des gestes posés dans le cadre du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* 69

3.1 Développement durable 69

3.2 Changements climatiques 73

4. Autres exigences 74

4.1 Accès à l'égalité en emploi 74

4.2 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration 77

4.3 Protection des renseignements personnels et accès à l'information 78

4.4 Politique de financement des services publics 79

4.5 Suivi des recommandations du Vérificateur général et du Commissaire au développement durable 79

5. Utilisation des ressources du Secrétariat 87

5.1 Personnel et environnement de travail 87

5.2 Bonis au rendement 88

5.3 Directive sur la gestion des ressources informationnelles 88

5.4 Ressources financières 91

Annexes

Annexe I 100

Annexe II 101

Annexe III 106

Annexe IV 107

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données qui y sont présentées et des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du Secrétariat du Conseil du trésor :

- décrit fidèlement la structure et les activités principales du Secrétariat tel qu'il était constitué au 31 mars 2012;
- présente la mission, les orientations stratégiques, les objectifs et les indicateurs du Secrétariat;
- présente les résultats par rapport aux engagements pris par le Secrétariat relativement à son plan stratégique, à son plan annuel de gestion des dépenses, à sa déclaration de services aux citoyens et à son plan d'action de développement durable.

À ma connaissance, les résultats et les explications contenus dans le présent rapport annuel de gestion et les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2012.

Le secrétaire et dirigeant principal de l'information,

Marc Lacroix
Québec, juin 2012

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Marc Lacroix
Secrétaire du Conseil du trésor
et dirigeant principal de l'information
Québec

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons procédé à l'examen du rapport annuel de gestion du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 à l'exception de la section de la *Déclaration de services aux citoyens* du Secrétariat du Conseil du trésor.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Secrétariat du Conseil du trésor. La nôtre consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous appuyant sur le travail accompli au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les cadres de référence généralement utilisés en vérification interne. Nos travaux ont donc consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2011-2012* du Secrétariat du Conseil du trésor n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Anne DeBlois, CPA, CA.
Directrice de la vérification interne

Guimond Boutin
Vérificateur interne, chargé de projet

Québec, juin 2012

INTRODUCTION

Le rapport annuel de gestion présente les résultats obtenus en regard des engagements réalisés par le Secrétariat du Conseil du trésor et de ceux provenant de la fusion avec le ministère des Services gouvernementaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Il expose la structure et le fonctionnement du Secrétariat, le contexte dans lequel il a évolué ainsi que les enjeux qui ont mobilisé des efforts tout au long de l'exercice financier 2011-2012.

Il se divise en cinq parties

- les résultats atteints au regard des objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2007-2012* et le *Plan annuel de gestion des dépenses 2011-2012*;
- les résultats obtenus en lien avec sa *Déclaration de services aux citoyens*;
- les résultats atteints au regard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2009-2013* du Secrétariat du Conseil du trésor;
- certaines exigences auxquelles le Secrétariat doit répondre;
- le portrait des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation au 31 mars 2012.

Des renseignements complémentaires sur le Conseil du trésor et son Secrétariat sont fournis en annexes.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres (voir l'annexe 1), dont sa présidente, M^{me} Michelle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale. Placé au cœur du processus de décision du gouvernement, le Conseil du trésor encadre l'utilisation des ressources de l'État. Le Secrétariat du Conseil du trésor est l'appareil administratif du Conseil du trésor.

MISSION

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources.

VISION

En tant qu'acteur de premier plan, le Secrétariat exercera un rôle prépondérant dans la révision des orientations permettant une gestion optimale de l'État. Pour y arriver, il s'est donné comme vision :

« Vers une administration publique innovante,
efficiente et au service des citoyens »

MANDAT

Le Secrétariat a le mandat de fournir aux ministères et organismes des orientations en matière de gestion des ressources de même que d'offrir aux citoyens et aux entreprises des services d'information sur les politiques gouvernementales de gestion, les façons de faire affaire avec le gouvernement et les statistiques concernant l'effectif de la fonction publique.

Enfin, le Secrétariat organise la concertation à l'intérieur de l'administration publique. Il consulte et appuie six des sept regroupements de gestionnaires agissant dans différents secteurs d'activité.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE DU SECRÉTARIAT, AU 31 MARS 2012

Le Secrétariat comprend cinq sous-secrétariats.

- Le Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes assiste le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'allocation des ressources budgétaires et financières, d'investissements et d'effectif. Il définit des orientations, des règles et des modalités de gestion s'appliquant aux ministères et organismes dans ces domaines. Il prépare, en collaboration avec les ministères et organismes, le budget de dépenses ainsi que le budget d'investissement pluriannuel déposés annuellement à l'Assemblée nationale et en effectue le suivi de l'exécution. Il soumet des avis au Conseil du trésor sur les demandes d'autorisation présentées par les ministères et organismes ainsi que sur les politiques et orientations gouvernementales en matière de gestion budgétaire et financière.
- Le Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique assiste le Conseil du trésor dans son rôle de gouvernance des ressources humaines. Il propose les orientations et objectifs gouvernementaux, développe le cadre de gestion en ressources humaines et soutient les ministères et organismes dans leur mise en œuvre et évalue les résultats. Ce sous-secrétariat représente l'employeur en matière de relations de travail à l'occasion de la négociation des conventions collectives pour le personnel nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique, de l'établissement des conditions de travail et du règlement de griefs.
- Le Sous-secrétariat aux politiques de rémunération et à la coordination intersectorielle des négociations élabore et propose au gouvernement des orientations et des politiques qui concernent la rémunération et les régimes collectifs (retraite et assurances) applicables à l'ensemble du personnel des secteurs public et parapublic. Il assure de plus la coordination des négociations avec les organisations syndicales et les associations professionnelles dans la fonction publique et dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Enfin, il s'assure que les conditions de travail applicables dans les organismes gouvernementaux dont le personnel n'est pas assujetti à la Loi sur la fonction publique sont conformes aux orientations gouvernementales.
- Le Sous-secrétariat aux marchés publics joue un rôle central au regard de la gestion contractuelle effectuée dans les ministères et organismes publics du gouvernement ainsi que dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Il s'assure notamment que l'encadrement législatif et réglementaire est optimal et il offre de la formation sur les marchés publics. De plus, il traite les demandes d'autorisation adressées au Conseil du trésor provenant des ministères et organismes. Il offre aussi à ces derniers une expertise-conseil sur les pratiques d'acquisition de biens, de travaux de construction et de services. Enfin, il informe les entreprises qui désirent savoir comment faire affaire avec le gouvernement.

- Le Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information vise à établir, à l'échelle gouvernementale, la cohérence des activités dans le domaine de la gestion des ressources informationnelles. Responsable de l'élaboration des grandes orientations stratégiques en cette matière, il conçoit également des directives, des standards et des guides pour soutenir les ministères et organismes en vue d'une utilisation optimale et sécuritaire de ces ressources. Il les accompagne dans leur démarche d'élaboration de projets en ressources informationnelles, notamment ceux liés au déploiement du gouvernement en ligne, et apporte un soutien financier à certains de ces projets. Il voit également à la cohérence des investissements en matière de ressources informationnelles et évalue les possibilités de mise en commun de projets porteurs et rentables pour le gouvernement du Québec.

Outre les cinq sous-secrétariats, certaines unités administratives relèvent directement du secrétaire, soit

- le Bureau du secrétaire;
- la Direction de la mise en œuvre de la Loi sur l'administration publique;
- la Direction des communications;
- la Direction générale de l'administration;
- la Direction de la vérification interne;
- la Direction des affaires juridiques;
- la Direction du développement durable, de la concertation en administration et des mandats spéciaux;
- le Greffe.

CONTEXTE ET ENJEUX

S'inscrivant dans la poursuite du *Plan de retour à l'équilibre budgétaire* et de l'application du *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*, les activités 2011-2012 du Secrétariat du Conseil du trésor ont été réalisées et appliquées en regard de ces exigences tout en maintenant les services de qualité aux citoyennes et citoyens, aux entreprises ainsi qu'à la communauté gouvernementale.

L'adoption, en juin 2011, des projets de loi restructurant certains ministères, organismes ou fonds, de même que celui sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, contraint les ministères et organismes à revoir les façons de faire dans une optique d'amélioration continue de l'efficacité de l'État.

Notamment, en matière de ressources informationnelles, les nouvelles règles exigent une meilleure gouvernance, une allocation optimale des ressources ainsi qu'une accentuation des règles de la gestion des projets des ministères et organismes publics. Par celles-ci, les organismes publics doivent, en outre, prioriser la mise en commun, le partage, la réutilisation des applications et des infrastructures. Elles permettent d'éviter les doubles emplois et engendrent des économies. L'établissement de règles claires améliore la planification, le suivi et la reddition de comptes.

L'adoption des modifications aux règlements concernant l'élargissement de l'exigence de l'attestation de Revenu Québec pour l'obtention de contrats publics s'ajoute à un ensemble de mesures pour lutter plus efficacement contre l'évasion fiscale et promouvoir une saine concurrence dans les processus contractuels des entreprises respectueuses des lois fiscales québécoises.

Plusieurs ententes de principe et conventions collectives dont celles de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), du Front commun, des médecins et des ingénieurs ont été conclues, ce qui démontre clairement la volonté du gouvernement de négocier avec tous ses employés.

À la fin du mois de novembre 2011, 172 personnes ont participé à une journée de réflexion sur l'application de la Loi sur l'administration publique, ce qui a permis aux participants d'échanger sur les dix années de son application. Les thèmes comme l'imputabilité des ministères et organismes, le rôle d'accompagnement du Secrétariat, la reddition de comptes et la gestion des ressources humaines ont fait l'objet de discussions en vue de poursuivre et d'améliorer la qualité de services aux citoyens.

Enfin, le gouvernement se préoccupe du vieillissement de la population et de la concurrence accrue pour l'accès aux compétences. Des efforts en gestion des ressources humaines ont été maintenus pour retenir les meilleurs talents dans la fonction publique québécoise.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE 2007-2012

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
ORIENTATION 1 : ASSURER UNE GESTION RIGOUREUSE DES DÉPENSES		
Objectif 1.1 Proposer et mettre en œuvre les actions appropriées pour respecter l'objectif annuel des dépenses de programmes et la cible de réduction des effectifs	Les mesures du *Plan de retour à l'équilibre budgétaire* mises en place dès 2010-2011 ont permis de limiter le taux de croissance annuelle des dépenses de programmes des ministères et organismes à 2,0 % pour l'exercice financier 2011-2012. L'effectif du secteur de la fonction publique est demeuré globalement stable.	p. 14
ORIENTATION 2 : RENFORCER LA PLANIFICATION, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS		
Objectif 2.1 Investir 30,1 milliards de dollars au cours de la période 2007-2012, dont 80 % pour le maintien des actifs et 20 % pour l'amélioration et le remplacement des infrastructures	Pour 2011-2012, des investissements de 7,8 milliards de dollars ont été prévus dans le *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2011-2016 pour le maintien d'actifs, incluant la résorption du déficit d'entretien cumulé ainsi que pour l'amélioration et le remplacement des infrastructures.	p. 16
Objectif 2.2 Résorber, sur un horizon de quinze ans, le déficit d'entretien cumulé établi au 1er avril 2008	Pour 2011-2012, des investissements de 1,4 milliard de dollars sont prévus dans le PQI 2011-2016 pour la résorption du déficit d'entretien cumulé.	p. 17
Objectif 2.3 Adopter chaque année un budget pluriannuel d'investissement et rendre des comptes sur l'utilisation qui en est faite	Le 20 mars 2012, le budget pluriannuel d'investissement et le rapport annuel d'utilisation du budget d'investissement pour l'année financière 2010-2011 ont été déposés à l'Assemblée nationale.	p. 18
Objectif 2.4 Adopter et mettre en œuvre une politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique pour l'automne 2008	Modifications apportées à certaines exigences afin de clarifier et d'améliorer le processus de planification et de réalisation des grands projets d'infrastructure publique.	p. 19

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
Objectif 2.5 Élaborer, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la politique-cadre, une procédure de sélection des experts indépendants	Mise en œuvre d'un processus assurant une revue diligente des dossiers d'affaires initiaux et finaux des grands projets d'infrastructure publique.	p. 19
Objectif 2.6 Actualiser le guide d'élaboration du dossier d'affaires développé par le Secrétariat, en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé[1], dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la politique-cadre	Le *Guide d'élaboration du dossier d'affaires des grands projets d'infrastructure publique* a été publié le 7 avril 2011.	p. 20
ORIENTATION 3 : ASSURER LE RENOUVELLEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE		
Objectif 3.1 Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique	Les campagnes annuelles de recrutement étudiant se sont poursuivies en 2011-2012. Elles ont été soutenues par de l'affichage ciblé dans les institutions d'enseignement, par du placement de bannières Web sur des sites spécialisés et dans les médias sociaux.	p. 21
Objectif 3.2 Réviser les processus de recrutement en vue de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail	Des assouplissements ont été apportés aux règles d'embauche donnant accès à un emploi étudiant ou à un stage dans la fonction publique. Un nouveau gabarit de publication des appels de candidatures a été élaboré.	p. 22
Objectif 3.3 Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage	La réflexion sur le renouvellement de la gestion des ressources humaines de la fonction publique a permis de prévoir plusieurs mesures qui portent sur le développement du personnel et des cadres. Sept trousses ont été mises à la disposition des conseillères et des conseillers pour optimiser la gestion de l'expertise.	p. 23

[1] L'Agence des partenariats public-privé du Québec a été remplacée par Infrastructure Québec le 17 mars 2010.

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
Objectif 3.4 Atteindre 25 % d'embauche des membres des groupes cibles	Le taux global d'embauche a atteint 11,6 % pour le personnel régulier, 10,6 % pour les employés occasionnels, 13,6 % pour les étudiants et 11,8 % pour les stagiaires.	p. 25
Objectif 3.5 Accroître la capacité prévisionnelle des besoins en matière d'effectifs et de compétences	Différents travaux sont en cours auprès des ministères et organismes afin de faire le point sur la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de déterminer les besoins de soutien à cet égard.	p. 28
Objectif 3.6 Soutenir, d'ici 2012, les ministères et organismes dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail	Six modules de formation visant à soutenir les responsables de la gestion et du suivi des absences ont été élaborés. Le Secrétariat a signé une entente de collaboration avec une équipe universitaire pour la tenue d'un projet pilote ciblant l'identification de divers leviers et obstacles facilitant la réintégration au travail dans les ministères et organismes.	p. 29
Objectif 3.7 Étudier les causes des absences afin de mieux cibler les actions de prévention	En vue d'établir des lignes directrices novatrices pouvant soutenir les ministères et organismes quant à la prévention des problèmes de santé, le Secrétariat a amorcé l'élaboration d'un outil de référence pour instaurer un programme de prévention.	p. 30
ORIENTATION 4 : MODERNISER LE CADRE DE RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ		
Objectif 4.1 Avoir proposé et mis en place, d'ici le 1er avril 2008, des mesures appropriées pour mettre en œuvre les projets de règlement sur les contrats d'approvisionnement, de travaux de construction et de services des organismes publics	Modifications aux règlements exigeant des organismes publics de diffuser leurs documents d'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et que les entreprises ou leurs sous-traitants qui souhaitent des contrats avec l'État soient fiscalement en règle et produisent une attestation à cet effet.	p. 31
Objectif 4.2 Proposer au Conseil du trésor les politiques de gestion nécessaires à la mise en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements	L'objectif a été atteint en 2008-2009 et deux politiques de gestion contractuelle ont été ajoutées en 2009-2010.	p. 32

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
Objectif 4.3 Adapter le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour que celui-ci soit opérationnel à la date d'entrée en vigueur des règlements	Cet objectif a été atteint au cours de l'exercice 2008-2009. Adjudication par appel d'offres du nouveau contrat pour la mise en opération du SEAO du gouvernement du Québec prévu le1er décembre 2012.	p. 32
Objectif 4.4 Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er avril 2010, un règlement actualisant les règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires	Les travaux d'actualisation des règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires amorcés en 2010-2011 se poursuivent et les résultats attendus devraient être connus au cours du prochain exercice financier.	p. 33
Objectif 4.5 Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er avril 2011, un règlement actualisant les règles liées aux contrats de concession	Les travaux d'actualisation des règles liées aux contrats de concession du gouvernement ont été reportés au prochain exercice.	p. 34
Objectif 4.6 Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er octobre 2009, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'avocats et de notaires	Un projet de règlement fait actuellement l'objet de consultation auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.	p. 34
Objectif 4.7 Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er octobre 2010, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'ingénieurs, d'architectes et d'arpenteurs-géomètres	Des analyses techniques ont permis de cibler certains problèmes en lien avec les méthodes de tarification faisant appel à un pourcentage.	p. 35
Objectif 4.8 Organiser une tournée d'information régionale, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, afin de sensibiliser 90 % des interlocuteurs des ministères et organismes et 60 % des interlocuteurs des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en gestion contractuelle	Cet objectif a été atteint au cours de l'exercice 2008-2009.	p. 36

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
Objectif 4.9 Mettre en place, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un outil de formation à distance (*e-learning*) sur le nouveau cadre normatif à l'intention des ministères et organismes et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Au cours de l'exercice 2011-2012, le nombre de capsules de formation à distance est passé de 20 à 22. Le total des interlocuteurs ayant commencé la formation était de 652 et le nombre d'interlocuteurs formés de 414.	p. 36
Objectif 4.10 Élaborer et diffuser, d'ici le 31 mars 2010, des gabarits et des modèles types pour les contrats en approvisionnement, en services et en travaux de construction	Le Secrétariat a développé et diffusé cinq documents types d'appels d'offres relatifs aux contrats de services et d'approvisionnement. Des modèles de clauses pour tenir compte des nouvelles modifications réglementaires concernant l'attestation de Revenu Québec pour les sous-entrepreneurs en construction sont disponibles.	p. 37
Objectif 4.11 Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise	Au cours de l'exercice 2011-2012, 45 nouveaux secrétaires de comités de sélection ont été agréés par le Secrétariat. Des taux de participation de 55 % et de 59 % ont été observés au Forum des secrétaires de comités de sélection de juin et de novembre respectivement.	p. 38
Objectif 4.12 Élaborer et mettre en œuvre, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement	Le Secrétariat a participé, à titre d'exposant à deux salons Contech (Québec et Montréal) permettant de rencontrer et d'informer plus de 75 représentants d'entreprises. En 2011-2012, près de 450 demandes de renseignements ont été traitées.	p. 38
Objectif 4.13 S'assurer, d'ici le 31 mars 2012, de l'appropriation du nouveau cadre normatif par les ministères et organismes et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	Au cours de l'exercice 2011-2012, 44 séances de formation ont été offertes à divers groupes de donneurs d'ouvrage pour l'appropriation du cadre législatif et réglementaire concernant les contrats des organismes publics.	p. 39

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
ORIENTATION 5 : CONTRIBUER À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT ET RENFORCER LES SAINES PRATIQUES DE GESTION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE		
Objectif 5.1 Encadrer l'application de normes quant au niveau et à la qualité des services offerts	Le dépôt de nouvelles orientations prévoyant des standards à la qualité des services aux citoyens a été reporté à la suite des réflexions suscitées en 2010-2011.	p. 40
Objectif 5.2 Améliorer la qualité de l'information diffusée sur le degré de satisfaction de la clientèle sur la prestation de services offerts	Le Secrétariat a apporté le soutien aux ministères et organismes sur des questions concernant la mesure de la satisfaction de leur clientèle.	p. 41
Objectif 5.3 Améliorer la qualité de la reddition de comptes en accentuant la diffusion des coûts de revient des programmes et services	Le *Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion 2011-2012* a été déposé en février 2012. Il invite les ministères et organismes à faire état de l'avancement de leurs travaux cherchant à établir le coût de revient de leurs activités ou de leurs services.	p. 42
Objectif 5.4 Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme	Une collecte de données sur la fonction d'évaluation de programme a été amorcée en janvier 2012 et l'information colligée devrait être disponible au cours de l'année financière 2012-2013.	p. 42
Objectif 5.5 Stimuler l'émergence et la réalisation de projets concrets et structurants	Sanction du projet de loi n° 130 en juin 2011 permettant la restructuration des organismes visés en vue de regrouper l'expertise, de rapprocher les missions et d'améliorer la qualité des services.	p. 43
Objectif 5.6 Veiller, pour chaque portefeuille ministériel d'ici 2010, à ce que soit réalisée l'évaluation d'au moins une activité pouvant être privatisée	Compte tenu de la réorganisation administrative abolissant le Sous-secrétariat à la modernisation de l'État effectuée en 2009-2010, le Secrétariat n'a pas donné suite à cet objectif.	p. 45
Objectif 5.7 Contribuer à l'amélioration de 2 % par an de l'appropriation de la Loi sur l'administration publique	L'indice d'appropriation de la Loi sur l'administration publique s'est amélioré de 2,0 % depuis 2006-2007 passant de 79,8 % à 81,8 % en 2009-2010.	p. 46

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
ORIENTATION 6 : IMPLANTER UN MODÈLE DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES		
Objectif 6.1 Mettre en place des outils de gestion des ressources informationnelles	En 2011-2012, le Secrétariat a fourni plusieurs outils de gestion en ressources informationnelles aux ministères et organismes.	p. 47
ORIENTATION 7 : MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR LES SERVICES EN LIGNE ET L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE		
Objectif 7.1 Inspirer un sentiment de confiance en maintenant un environnement sécuritaire	Au cours de l'exercice 2011-2012, des travaux visant à renforcer la gouvernance de la sécurité de l'information au gouvernement du Québec ont été effectués et présentés.	p. 51
ORIENTATION 8 : ASSURER LA COHÉRENCE, L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES		
Objectif 8.1 Accompagner les ministères et organismes dans leur démarche de développement de projets en ressources informationnelles	Au cours de 2011-2012, le Secrétariat a fourni de l'accompagnement à 31 organismes relativement à 78 projets en ressources informationnelles. Différents secteurs du Secrétariat ont procédé à 32 analyses de projets, 18 ont été autorisées par le Conseil du trésor dont 5 de plus de 5 millions de dollars, 11 sont présentement en cours et 3 ont été suspendues.	p. 52
Objectif 8.2 Favoriser le partage des initiatives des ministères et organismes liées au gouvernement en ligne	Le Secrétariat a poursuivi ses travaux avec les représentants à différentes tables des conseillers, des comités ou des réseaux de concertation gouvernementale en vue de favoriser le partage des initiatives des ministères et organismes et de mettre en lumière les orientations gouvernementales quant à la gouvernance et à la gestion des ressources informationnelles.	p. 53
Objectif 8.3 Susciter l'adhésion des ministères et organismes à des fonctions génériques favorisant une utilisation optimale des ressources informationnelles	Au 31 mars 2012, huit organisations utilisent clicSÉQUR-Citoyens et deux adhéreront au service en 2012-2013. Trois ministères et quatre organismes sont inscrits au service clicSÉQUR-Entreprises.	p. 55

ENGAGEMENTS	PRINCIPAUX RÉSULTATS	RÉFÉRENCE
ORIENTATION 9 : FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU GOUVERNEMENT EN LIGNE		
Objectif 9.1 Accompagner les ministères et organismes dans leurs projets liés au gouvernement en ligne	Vingt-six projets provenant de six ministères ou organismes ont été financés pour un montant total de 24,8 millions de dollars.	p. 58
Objectif 9.2 Soutenir financièrement la réalisation de projets structurants et la poursuite d'initiatives en lien avec l'appropriation des technologies de l'information	Lancé en 2008-2009, ce programme comprenait, au 31 mars 2012, 79 initiatives sous convention. Le suivi de celles-ci devrait se conclure au cours de l'exercice financier 2013-2014.	p. 59
ORIENTATION 10 : RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT		
Objectif 10.1 Accroître l'attraction et la fidélisation du personnel	Le taux de roulement a été de 17 % au Secrétariat et comprend le personnel issu de la fusion avec le ministère des Services gouvernementaux. Près de 1 316 jours-personnes ont été consacrés à la formation et au développement.	p. 60
Objectif 10.2 Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2012, la gestion des acquisitions	Des améliorations importantes ont été constatées depuis les cinq dernières années quant au nombre de factures traitées, de paiements effectués et de transactions à faible valeur.	p. 62
Objectif 10.3 Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2010, l'alignement des systèmes d'information sur les besoins d'affaires du Secrétariat et avoir réalisé, pour le 31 mars 2012, les projets de développement qui en découleront	Les travaux de repositionnement de l'architecture d'entreprise cible se sont poursuivis. En se référant aux besoins des clients du Secrétariat, plusieurs activités ont pu être livrées. Les solutions dégagées en partant de l'architecture d'entreprise ministérielle devraient être implantées graduellement au cours de 2012-2013.	p. 62

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS[2] PRIS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR 2007-2012 ET LE PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2011-2012

ORIENTATION 1

ASSURER UNE GESTION RIGOUREUSE DES DÉPENSES

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

Les besoins croissants de la population en matière de santé, d'éducation et de soutien à la famille se traduisent par des demandes accrues de la part des ministères et organismes. Cependant, la dynamique de croissance des programmes en place, les marges de manœuvre budgétaires limitées et l'importance de l'endettement public diminuent l'éventail des choix budgétaires. Les fluctuations de la conjoncture économique ont également une incidence importante sur l'équilibre budgétaire qui influe directement sur les prévisions et les choix.

AXE : CONTRÔLE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES ET DU NIVEAU D'EFFECTIF

OBJECTIF 1.1

Proposer et mettre en œuvre les actions appropriées pour respecter l'objectif annuel des dépenses de programmes et la cible de réduction des effectifs

INDICATEURS

- Taux de croissance annuelle des dépenses de programmes
- Variation annuelle de l'effectif utilisé des ministères et organismes du secteur de la fonction publique

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

En raison de son rôle à l'égard des dépenses publiques, le Secrétariat doit veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes. À cet effet, il effectue le suivi des dépenses et fournit au Conseil du trésor des recommandations sur les mesures à prendre, le cas échéant.

En matière de contrôle de l'effectif, le gouvernement a redéfini son approche pour les prochaines années dans son *Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014*.

---

[2] Ces engagements incluent ceux provenant de la fusion avec le ministère des Services gouvernementaux.

RÉSULTATS 2011-2012

Le *Plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014* comprend des mesures permettant à terme de réduire de 5,2 milliards de dollars la croissance des dépenses de programmes des ministères et organismes.

Les mesures mises en place dès 2010-2011 ont permis de réaliser des économies totalisant 2,7 milliards de dollars en 2011-2012, soit la moitié de l'objectif de 5,2 milliards de dollars visé pour 2013-2014. Ces mesures ont limité le taux de croissance des dépenses de programmes à 2,0 % pour l'exercice financier 2011-2012[3].

Pour la période de 2003-2004 à 2011-2012, la croissance annuelle moyenne des dépenses consolidées du Québec, excluant le service de la dette, s'établit à 5,3 %, ce qui classe le Québec avec le Nouveau-Brunswick au deuxième rang au Canada, derrière la Colombie-Britannique qui affiche un taux de 4,3 %[4].

Par ailleurs, le remplacement partiel des départs à la retraite de même que le gel de la masse salariale des ministères et organismes budgétaires au niveau de 2010-2011 continueront de s'appliquer en tenant compte de la capacité de la fonction publique à soutenir ses mandats et à se renouveler.

En 2011-2012, l'effectif du secteur de la fonction publique est demeuré globalement stable.

Conformément à son rôle de conseiller en matière budgétaire, le Secrétariat a informé régulièrement le Conseil du trésor de l'évolution des dossiers relatifs à la préparation et au suivi du budget de dépenses, aux investissements et à l'effectif, et il lui a recommandé certaines actions après analyse des possibilités budgétaires.

Enfin, au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil du trésor a traité près de 896 avis concernant le contrôle des dépenses, de l'effectif et des investissements qui lui ont été transmis par le Secrétariat, entre autres à la suite de demandes formulées par les ministères.

---

3 Données préliminaires.

4 Pour les données de 2003-2004 à 2011-2012, les dépenses consolidées proviennent des comptes publics provinciaux et pour 2011-2012, elles sont tirées des derniers documents budgétaires officiels en date du 13 mars 2012. Référence : Volume V, *Budget de dépenses 2012-2013*, chapitre 1 (p. 6), chapitre 3 (p. 21, 23 et 25), chapitre 6 (p. 85 et 86).

ORIENTATION 2

RENFORCER LA PLANIFICATION, LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

Des infrastructures de qualité sont un élément essentiel d'une économie moderne et créatrice de richesse. La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, adoptée le 18 décembre 2007, a rendu cet objectif prioritaire pour tout le gouvernement. Cette loi comprend des dispositions qui se traduisent notamment par la prise en compte des normes reconnues au titre du maintien des actifs, par la résorption du déficit d'entretien cumulé ainsi que par le remplacement des infrastructures en fonction des besoins prioritaires de la population. Dans cette foulée, les mesures favorisant l'utilisation des meilleures pratiques de gestion relatives à la planification ainsi qu'au contrôle des budgets et des projets d'investissement ont été renforcées.

AXE : MISE EN ŒUVRE DU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI)

OBJECTIF 2.1

Investir 30,1 milliards de dollars au cours de la période 2007-2012, dont 80 % pour le maintien des actifs et 20 % pour l'amélioration et le remplacement des infrastructures

INDICATEUR

- Investissements annuels en maintien d'actifs suivant les normes reconnues. Dans le cas des immeubles, cette norme correspond généralement à 2 % de la valeur de remplacement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Depuis l'adoption de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, cinq PQI ont été déposés à l'Assemblée nationale, soit pour les périodes de 2007-2012, 2008-2013, 2009-2014, 2010-2015 et 2011-2016. Le PQI 2011-2016 prévoit des investissements de 44,2 milliards de dollars, tenant compte d'un montant non réalisé escompté de 1,3 milliard de dollars. Les enveloppes allouées incluent un montant de 42,4 milliards pour le maintien d'actifs, la résorption du déficit d'entretien cumulé, l'amélioration et le remplacement des infrastructures, ainsi qu'un montant de 3,1 milliards de dollars en parachèvement pour des projets entrepris avant 2007-2008.

RÉSULTATS 2011-2012

Au cours de la période 2007-2008 à 2010-2011, 20,9 milliards de dollars ont été investis pour le maintien, l'amélioration et le remplacement des infrastructures. Pour le cinquième exercice financier, soit celui de 2011-2012, un montant de 7,8 milliards de dollars[5] est prévu au PQI 2011-2016.

Une somme totale de 28,7 milliards de dollars est ainsi prévue pour la période quinquennale 2007-2012, ce qui représente 95,4 % du montant de 30,1 milliards de dollars initialement annoncé. De ces 28,7 milliards de dollars, 80,3 % sont consacrés au maintien des actifs.

Par ailleurs, le PQI pour la période 2011-2016 de même que le rapport sur les investissements en infrastructures publiques réalisés en 2010-2011 ont été déposés à même les documents budgétaires reliés au *Budget de dépenses 2012-2013*.

Le PQI 2011-2016 confirme la priorité accordée au maintien d'actifs. À ce titre, 28,0 milliards de dollars ont été prévus pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien cumulé et 14,4 milliards de dollars pour l'amélioration et le remplacement des infrastructures, ce qui représente respectivement 66,1 % et 33,9 % des investissements, à l'exclusion de ceux en parachèvement de projets.

En 2010-2011, les investissements pour le maintien d'actifs et la résorption du déficit d'entretien cumulé ont été de 4,7 milliards de dollars, soit un taux de réalisation de 86,9 % des 5,4 milliards de dollars prévus au PQI 2010-2015.

OBJECTIF 2.2

Résorber, sur un horizon de quinze ans, le déficit d'entretien cumulé établi au 1er avril 2008

INDICATEUR

- Investissements annuels réalisés pour résorber le déficit d'entretien cumulé correspondant à environ 6 % de la valeur de ce déficit

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques stipule que la part du budget d'investissement allouée à la résorption du déficit sera établie selon son niveau au 1er avril 2008. Le déficit d'entretien cumulé des infrastructures que le gouvernement contribue à financer à même le PQI a été évalué à 28,7 milliards au 1er avril 2008. La part du gouvernement du Québec dans la résorption de ce déficit s'établit à 20,5 milliards de dollars, et celle des partenaires, soit le gouvernement fédéral et les municipalités, à 8,2 milliards de dollars.

---

[5] *Budget de dépenses 2012-2013.*

RÉSULTATS 2011-2012

Au cours des trois exercices financiers de 2008-2009 à 2010-2011, 3,8 milliards de dollars ont été investis pour la résorption du déficit d'entretien cumulé établi à 20,5 milliards de dollars. Le solde de 16,7 milliards de dollars sera résorbé sur la période restante de 12 ans, à un rythme annuel moyen de 1,4 milliard de dollars.

En 2010-2011, les investissements pour la résorption du déficit d'entretien ont été de 1,4 milliard de dollars, ce qui représente 94,0 % des investissements prévus à ce titre au PQI 2010-2015[6].

Pour la période 2011-2016, le PQI prévoit des investissements de 6,0 milliards de dollars aux fins de la résorption du déficit d'entretien cumulé. Plus précisément, en ce qui concerne l'exercice 2011-2012, des investissements de 1,4 milliard de dollars sont prévus pour résorber le déficit d'entretien cumulé. À cet égard, une reddition de comptes sera effectuée au cours de l'exercice 2012-2013, comme le prévoit la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques.

OBJECTIF 2.3

Adopter chaque année un budget pluriannuel d'investissement et rendre des comptes sur l'utilisation qui en est faite

INDICATEUR

- Dépôt à l'Assemblée nationale[7] du budget pluriannuel d'investissement et du rapport d'utilisation qui en est faite

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques stipule que la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale le budget d'investissement de même que le rapport annuel de l'utilisation qui en a été faite.

RÉSULTATS 2011-2012

Le 20 mars 2012, le budget pluriannuel d'investissement et le rapport annuel d'utilisation du budget d'investissement pour l'année financière 2010-2011 ont été déposés à l'Assemblée nationale à même le budget de dépenses 2012-2013.

---

6 *Budget de dépenses 2012-2013.*

7 La mention « au plus tard le 1er décembre de chaque année » a été retranchée de l'indicateur afin de se conformer à l'article 6 de la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, qui ne précise pas de date limite de dépôt. Cet indicateur a également servi aux redditions de comptes de 2008-2009, de 2009-2010 et de 2010-2011.

Selon ce rapport, des investissements de 7,6 milliards de dollars ont été réalisés en 2010-2011 dans l'ensemble des secteurs couverts par le PQI, ce qui représente 85,1 % des investissements prévus.

Le budget pluriannuel d'investissement couvrant la période 2011-2016 s'établit à 44,2 milliards de dollars.

AXE : GESTION DES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 2.4

Adopter et mettre en œuvre une politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique pour l'automne 2008

INDICATEUR

- Entrée en vigueur de la politique-cadre

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Afin d'optimiser la gestion des ressources gouvernementales dans la réalisation des grands projets, et ce, tout en évitant les dépassements de coûts et d'échéances, une politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique doit être élaborée.

RÉSULTATS 2011-2012

Cet objectif a été atteint en 2009-2010.

En mars 2010, la politique-cadre a été révisée afin de refléter la création d'Infrastructure Québec et tenir compte de la première année d'application.

Au cours de 2011-2012, le Secrétariat a identifié des modifications à apporter à certaines exigences au regard des études requises de la politique-cadre afin de clarifier et d'améliorer le processus de planification et de réalisation des grands projets d'infrastructure publique. Ainsi, à la lumière des modifications identifiées, le Secrétariat prévoit la publication d'une nouvelle version de la politique-cadre au cours du prochain exercice financier. Cette révision devrait permettre également d'enchâsser le processus de revue diligente parmi les exigences de la politique-cadre.

OBJECTIF 2.5

Élaborer, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de la politique-cadre, une procédure de sélection des experts indépendants

INDICATEUR

- Mise en œuvre de la procédure

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique prévoyait la mise en place de comités d'experts indépendants pour évaluer la qualité des dossiers d'affaires soumis par les organismes publics. Selon la nature et la complexité des projets, ces comités devaient être composés d'experts-conseils de divers domaines et spécialités.

RÉSULTATS 2011-2012

En mars 2011, afin d'assurer une évaluation critique, experte et indépendante des dossiers d'affaires initiaux et finaux des grands projets d'infrastructure publique, le Secrétariat a mis en œuvre un processus assurant une revue diligente. De plus, il a lancé deux appels d'offres publics afin de qualifier des prestataires de services pour agir au sein de comités de revue diligente des grands projets d'infrastructure publique.

Ainsi, six firmes se sont qualifiées pour l'expertise « gestion de projet », six pour « finance-comptabilité », cinq pour « architecture » et quatre pour « ingénierie ».

Depuis avril 2011, les mandats de revue diligente sont octroyés à partir d'appels d'offres réservés aux firmes qualifiées selon le principe du plus bas soumissionnaire.

OBJECTIF 2.6

Actualiser le guide d'élaboration du dossier d'affaires développé par le Secrétariat, en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé[8] dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la politique-cadre

INDICATEUR

- Diffusion du guide

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Afin que les organismes publics planifient de façon optimale leurs grands projets d'infrastructure publique, le Secrétariat doit actualiser, en collaboration avec l'Agence des partenariats public-privé du Québec, le guide d'élaboration d'un dossier d'affaires. Ce guide permettra aux décideurs de disposer des renseignements nécessaires, notamment pour les coûts et les échéanciers, afin de prendre une décision éclairée.

RÉSULTATS 2011-2012

Le *Guide d'élaboration du dossier d'affaires des grands projets d'infrastructure publique* a été publié le 7 avril 2011.

---

[8] L'Agence des partenariats public-privé du Québec a été remplacée par Infrastructure Québec le 17 mars 2010.

ORIENTATION 3

ASSURER LE RENOUVELLEMENT ET LA FIDÉLISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

Les défis liés au vieillissement de la population québécoise touchent l'effectif de la fonction publique. En effet, d'ici 2014, près de 40 % du personnel et 60 % des cadres pourraient quitter leur emploi, essentiellement pour des départs à la retraite. Ce contexte présente donc le défi d'assurer le renouvellement et le maintien d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée.

AXE : POSITIONNEMENT ET PROMOTION DE LA FONCTION PUBLIQUE COMME EMPLOYEUR

OBJECTIF 3.1

Valoriser les avantages distinctifs de la fonction publique

INDICATEUR

- Indice d'attrait de la fonction publique québécoise comme employeur

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

À l'instar des autres employeurs, la fonction publique fait face à une forte concurrence et doit tout mettre en œuvre pour attirer une relève talentueuse.

RÉSULTATS 2011-2012

Tous les travaux des exercices précédents entourant les résultats de l'indice d'attrait ont servi d'assises à la rédaction de la Stratégie gouvernementale en gestion des ressources humaines 2012-2017 pour la fonction publique du Québec dont le dépôt est prévu en 2012-2013.

Les campagnes annuelles de recrutement étudiant se sont poursuivies en 2011-2012. Elles ont été soutenues par de l'affichage ciblé dans les institutions d'enseignement, du placement de bannières Web sur des sites spécialisés et par de la publicité dans les médias sociaux. Tout comme les années précédentes, les campagnes de recrutement s'appuient sur du matériel de promotion déjà produit.

Statistiques de consultation du portail *Carrières* de la fonction publique québécoise

Type de statistiques	Statistiques de consultation du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 Portail www.carrieres.gouv.qc.ca Sans publicité (moyenne 26 jours)	Publicité – Recrutement universitaire du 12 septembre au 7 octobre 2011 (26 jours)	Publicité - Recrutement collégial du 30 janvier au 24 février 2012 (26 jours)
Visiteurs uniques	113 903	157 694	161 627
Nombre de visites	239 408	265 384	271 844
Visites par jour	9 204	10 207	10 456

Les statistiques indiquent une légère augmentation des visites journalières lors des périodes sans publicité par rapport à l'année précédente, passant de 8 616 à 9 204 visites. Toutefois, il y a une diminution des visites par rapport à l'exercice précédent pour les deux campagnes de recrutement avec publicité.

Par ailleurs, les abonnements à l'infolettre ont augmenté à un rythme constant par rapport à l'année dernière. En effet, le nombre d'abonnés au 31 mars 2012 était de 89 295 comparativement à 63 384 au 31 mars 2011, soit une augmentation de plus de 25 000.

AXE : STRATÉGIE DE RECRUTEMENT

OBJECTIF 3.2

Réviser les processus de recrutement en vue de les adapter aux nouvelles réalités du marché du travail

INDICATEURS

- Modifications identifiées aux processus
- Mise en œuvre des modifications

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les changements, déjà perceptibles, dans la composition de l'effectif et la concurrence accrue pour l'accès aux compétences obligeront la fonction publique à réviser ses stratégies afin d'en améliorer la qualité, l'efficacité et l'efficience de façon à attirer et à retenir les meilleurs talents.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat a amorcé en 2011 les travaux de révision du processus de recrutement dans la fonction publique et de simplification du cadre de gestion des ressources humaines afin d'attirer et de recruter plus rapidement les talents recherchés. Parmi les activités réalisées, un projet de processus de recrutement accéléré a été développé pour faciliter l'embauche dans certains secteurs d'activité en difficulté, notamment dans les domaines du génie et des technologies de l'information où la concurrence du secteur privé est particulièrement forte.

Des assouplissements ont été apportés aux règles d'embauche de façon à permettre aux étudiants domiciliés au Québec qui étudient à l'extérieur de la province, par exemple à l'Université d'Ottawa, d'avoir accès à un emploi étudiant ou à un stage dans la fonction publique.

Également, afin de promouvoir le caractère distinctif de la fonction publique comme employeur de choix, un nouveau gabarit de publication des appels de candidatures a été élaboré. Ce gabarit regroupe maintenant tous les appels de candidatures provenant des ministères et organismes en les publiant sous une seule signature gouvernementale.

Par ailleurs, le portail *Carrières* permet aux internautes de s'abonner à une infolettre afin de recevoir chaque semaine les nouvelles offres d'emploi de la fonction publique. Au 31 mars 2012, l'infolettre comptait 89 295 abonnés, ce qui représente approximativement 25 000 abonnés de plus que l'année précédente.

Enfin, le Secrétariat a confié au Centre de services partagés du Québec le mandat d'assurer une présence continue de la fonction publique québécoise sur certains campus des établissements d'enseignement des régions de Montréal et de Québec.

AXE : GESTION DES CARRIÈRES

OBJECTIF 3.3

Établir les orientations gouvernementales en matière de formation, de développement et d'apprentissage

INDICATEUR

- Propositions et adoption de nouvelles orientations

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La performance de l'État dans la prestation de services à la population est grandement tributaire de la compétence de ses gestionnaires et de son personnel.

Aussi, l'accélération des départs à la retraite, l'entrée d'un personnel bien formé, mais moins expérimenté et la transformation des façons de faire de l'État incitent à développer les compétences et à favoriser le transfert des connaissances dans la fonction publique.

RÉSULTATS 2011-2012

Dans le cadre d'une importante réflexion sur le renouvellement de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, le Secrétariat a identifié la pérennité et l'évolution de l'expertise comme un enjeu central des cinq prochaines années. Dans cette optique, plusieurs mesures structurantes ont été prévues et certaines portent spécifiquement sur le développement du personnel et des cadres. Nous y retrouvons, entre autres

- la refonte du *Programme d'accueil gouvernemental* en collaboration avec le *Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC) est en cours*. Au terme de cette refonte, une capsule de formation en ligne sera offerte à tous les nouveaux employés de la fonction publique du Québec, peu importe leur statut et où ils se trouvent au Québec. Cette capsule a pour objectif d'informer et de sensibiliser le nouveau personnel de la fonction publique sur le rôle des employés de l'État ainsi que sur l'environnement de travail dans lequel ils évoluent. Plus spécifiquement les sujets traités touchent entre autres, l'évolution et les grandes réalisations de l'administration publique, le fonctionnement politique et administratif du Québec et la carrière. Bien que la capsule sera particulièrement destinée aux nouveaux employés de l'État, l'ensemble du personnel de la fonction publique y aura accès;
- le nouveau *Référentiel de compétences du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise* ainsi que le guide d'utilisation ont été élaborés. Ce référentiel constituera un outil de gouverne de premier plan, car il orientera l'action des intervenants gouvernementaux en matière de préparation de la relève de gestion, de sélection et de développement du personnel d'encadrement. Il servira également à la gestion de la carrière.
- dans le cadre du plan intégré de gestion des connaissances et de l'expertise, sept trousses d'accompagnement ont été mises à la disposition des conseillères et des conseillers en gestion des ressources humaines. Ces trousses s'inscrivent dans la volonté gouvernementale d'optimiser la gestion de l'expertise au sein des ministères et organismes. Elles servent notamment à la mise en place de démarches concrètes pour déterminer les zones de vulnérabilité du ministère ou de l'organisme en matière d'expertise et pour gérer le savoir-faire nécessaire à la réalisation de la mission.

AXE : GESTION DE LA DIVERSITÉ

OBJECTIF 3.4

Atteindre 25 % d'embauche des membres des groupes cibles

INDICATEUR

- Taux d'embauche des membres des groupes cibles

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le gouvernement du Québec investit des efforts en vue de s'assurer que la fonction publique du Québec soit le reflet de la diversité de la société québécoise. À cet égard, il a confié au Secrétariat la responsabilité de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des programmes et des mesures d'accès à l'égalité en emploi pour l'ensemble des ministères et organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique. En 1999, le gouvernement s'est fixé l'objectif d'embaucher 25 % de membres des groupes cibles suivants :

- Les membres de communautés culturelles;
- Les autochtones;
- Les anglophones;
- Les personnes handicapées.

RÉSULTATS 2011-2012

L'exercice financier a été marqué par la poursuite des efforts pour favoriser l'atteinte de l'objectif d'embauche de 25 % de membres des groupes cibles. Le Secrétariat a poursuivi la mise en œuvre des engagements qu'il a pris dans le cadre du plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, et de la *Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées*, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Dans le cadre du soutien à l'embauche, le Secrétariat a continué de diffuser les offres de recrutement auprès des organisations œuvrant à l'intégration en emploi de membres des groupes cibles. À la fin du mois de mars 2012, un peu plus de 200 associations recevaient, de façon régulière, de l'information sur les nouvelles offres d'emploi de la fonction publique, ce qui leur permet d'en informer leurs membres.

De même, trois éditions du bulletin d'information en accès à l'égalité en emploi ont été diffusées auprès de ces mêmes associations au cours de 2011-2012. Le bulletin contient des capsules d'information sur les programmes et mesures d'accès à l'égalité en emploi en vigueur dans la fonction publique de même que des témoignages d'intégration de membres des groupes cibles au sein des ministères et organismes. En mars 2012, 194 associations étaient abonnées au bulletin. Les histoires d'intégration sont également accessibles sur le site Internet du Secrétariat.

Par ailleurs, le soutien à l'embauche des membres des groupes cibles a été favorisé par la poursuite de la tenue de concours de recrutement aux conditions minimales, c'est-à-dire exigeant peu ou pas d'expérience, et le maintien de la mesure de remboursement de certains frais de déménagement aux membres de communautés culturelles habitant la grande région de Montréal et qui acceptent un emploi régulier ou occasionnel de plus d'un an à l'extérieur de cette région.

Le Secrétariat a également poursuivi ses travaux en vue de réaliser le bilan de la situation actuelle en matière d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique. De même, il a poursuivi ses efforts afin de renforcer le processus de reddition de comptes et d'imputabilité quant à la gestion de la diversité. Ainsi, de nouvelles statistiques détaillées ont été diffusées dans la section « Accès à l'égalité en emploi » du site Web[9] du Secrétariat, ce qui permet de rendre compte des résultats atteints au regard des différents objectifs gouvernementaux portant sur l'accès à l'égalité en emploi.

De plus, à la suite des modifications apportées au cours de l'exercice 2009-2010 au *Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées*, le Secrétariat a entrepris, en 2011-2012, une consultation auprès des divers intervenants participant au programme et la synthèse des questionnaires complétés est terminée.

Enfin, soulignons que le secrétaire général du gouvernement a réitéré, en mai 2011, ses attentes pour l'année financière 2011-2012 à l'endroit de tous les titulaires d'un emploi supérieur en situation de gestion. L'une d'elles indique aux sous-ministres et aux dirigeants d'organismes qu'ils doivent favoriser des pratiques de gestion des ressources humaines qui accentuent la présence des diverses composantes de la société québécoise au sein de leur organisation. Cette pratique favorise l'atteinte de l'objectif gouvernemental d'embauche des membres des groupes cibles.

---

[9] [www.tresor.gouv.qc.ca]

Le graphique* suivant présente les principales données qui traduisent les efforts d'embauche des membres des groupes cibles au sein de la fonction publique.

Évolution annuelle du taux d'embauche des membres des groupes cibles (communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées).

Taux global d'embauche des membres de groupes cibles par statut d'emploi dans la fonction publique québécoise (ensemble des membres de communautés culturelles, des autochtones, des anglophones et des personnes handicapées)

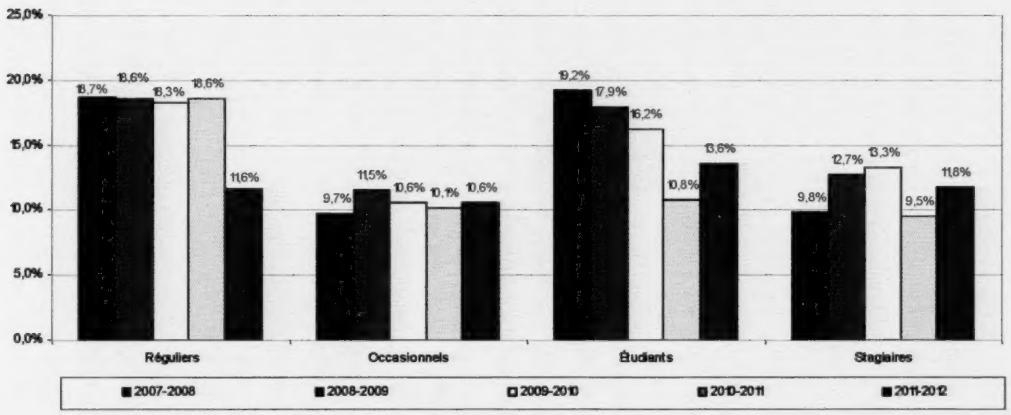

* Sont exclus du graphique les occasionnels avec droit de rappel (statut d'emploi = 12). Les fichiers des mouvements annuels sont sur la base de chaque année concernée. Les résultats de 2011-2012 sont partiels (mouvements cumulatifs à la paie 26) et ils excluent la Commission de la santé et de la sécurité au travail, alors que les données pour les quatre années précédentes sont complètes et consolidées. Les données des années antérieures ont été modifiées en raison de l'exclusion du ministère du Revenu du Québec devenu Agence du Revenu du Québec depuis le 1er avril 2011.

Pour 2011-2012, nous constatons une diminution significative du taux global d'embauche des membres de groupes cibles pour les emplois réguliers passant de 18,6 % en 2010-2011 à 11,6 % en 2011-2012.

En effet, entre 2007-2008 et 2010-2011, le taux d'embauche variait entre 18,3 % et 18,7 %. La diminution de 2011-2012 est principalement attribuable à la procédure de régularisation du personnel occasionnel ayant cumulé 44/48 mois de service continu au sein du même ministère ou organisme. Une lettre d'entente jointe aux conventions collectives dont l'application a commencé en 2011-2012 prévoit la nomination de ces occasionnels sur des postes réguliers. Compte tenu du faible taux de représentativité des groupes cibles parmi l'effectif occasionnel visé par cette opération, celle-ci a donc eu une incidence sur le taux d'embauche des groupes cibles dans les emplois réguliers.

Depuis 2007-2008, le taux global d'embauche des membres de groupes cibles a connu une hausse de 0,9 % pour le statut d'emploi occasionnel et de 2 % pour celui d'emploi stagiaire.

Le taux global d'embauche des étudiants a régressé de 5,6 points entre 2007-2008 et 2011-2012 passant de 19,2 % en 2007-2008 à 13,6 % en 2011-2012. Par contre, il a augmenté de 2,8 points entre 2010-2011 et 2011-2012.

AXE : PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF 3.5

Accroître la capacité prévisionnelle des besoins en matière d'effectifs et de compétences

INDICATEURS

- Augmentation de la précision des données
- Développement de modèles d'analyse des besoins en compétences

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les départs massifs à la retraite exigent que le Secrétariat se dote d'une plus grande capacité prévisionnelle, notamment en ce qui concerne les besoins en effectifs et en compétences.

RÉSULTATS 2011-2012

Afin d'accroître l'attraction des ingénieurs dans la fonction publique québécoise, les problèmes de main-d'œuvre de ce corps d'emploi ont été documentés avec les ministères pertinents. Ces travaux ont permis d'orienter certaines actions, dont un ajout d'effectif convenu avec le ministère des Transports, dans le cadre de l'annonce conjointe relative aux *Actions concertées pour renforcer la lutte contre la collusion et la corruption*. Par ailleurs, une évaluation de la situation des besoins de main-d'œuvre est présentement en préparation pour le secteur des ressources informationnelles.

Dans le rapport intitulé *L'effectif de la fonction publique 2009-2010*, on retrouve les caractéristiques qui permettent aux ministères et organismes d'établir le portrait de la main-d'œuvre, dont le sexe, l'âge, le statut et le corps d'emploi.

Enfin, un mandat de recherche a été attribué à l'Université Laval afin d'élaborer un modèle permettant de mesurer la rétention du personnel à l'intérieur de la fonction publique. Ce modèle devrait permettre une meilleure planification des besoins de main-d'œuvre de la fonction publique.

AXE : SANTÉ AU TRAVAIL

OBJECTIF 3.6

Soutenir, d'ici 2012, les ministères et organismes dans la mise en place de pratiques organisationnelles favorisant la santé au travail

INDICATEUR

- Nature et nombre d'outils développés, de rencontres avec les réseaux, de sessions de sensibilisation et de formation

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

L'état physique et psychologique du personnel a une influence sur la qualité des services rendus à la population. Les milieux de travail doivent donc favoriser la santé, la sécurité ainsi que le respect de l'intégrité physique et psychologique des personnes.

RÉSULTATS 2011-2012

En 2010-2011, le Secrétariat a élaboré six modules de formation afin de soutenir les responsables de la gestion et du suivi des absences en invalidité des ministères et organismes, et d'optimiser la gestion des dossiers d'invalidité. Ces modules portent sur différents thèmes liés à la gestion des absences pour cause d'invalidité, comme l'utilisation des outils de gestion (rapport médical, entrevue téléphonique), les notions médicales de base et les problèmes les plus fréquents de santé psychologique.

La formation, entreprise et donnée en 2010-2011 sous forme de projet pilote, s'est poursuivie en 2011-2012 auprès de l'Agence du Revenu du Québec et du ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce projet pilote avait pour but de s'assurer que la formation réponde bien aux besoins des ministères et organismes. Afin de permettre à l'ensemble des ministères et organismes de bénéficier de cette formation dans un horizon assez rapproché, le Secrétariat a conclu une entente avec le *Centre de leadership et de développement des compétences* du *Centre de services partagés du Québec*, pour permettre la diffusion en ligne des modules de formation à l'ensemble des ministères et organismes. Le projet est toujours en cours au 31 mars 2012.

Par ailleurs, le Secrétariat a élaboré et diffusé aux coordonnateurs de santé et sécurité du travail des ministères et organismes, des séances de formation portant sur les mécanismes de tarification de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Également, au cours de l'exercice 2011-2012, le Secrétariat a signé une entente de collaboration avec une équipe universitaire de recherche et d'intervention pour la tenue d'un projet pilote visant

- à identifier les leviers et les obstacles de l'implantation d'une démarche de réintégration au travail dans les ministères et organismes;
- à définir un programme type de gestion des absences et de réintégration au travail adapté à la fonction publique;

- à mesurer l'efficacité des pratiques de réintégration préconisées pour diminuer le taux d'absentéisme;
- à réduire les coûts et la durée de l'absence, favoriser le rétablissement et éviter la récidive.

De plus, des rencontres d'échange et d'information avec les membres de différents réseaux de répondants interministériels ont été tenues et animées par le Secrétariat.

Enfin, le Secrétariat a participé à des rencontres du Forum gouvernemental en santé et en sécurité du travail qui regroupe des représentants de la fonction publique, du réseau de l'éducation et de celui de la santé et des services sociaux. Ces rencontres concernaient divers projets réglementaires proposés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Ces rencontres ont permis au Secrétariat de dégager des enjeux communs aux trois réseaux et d'en informer les ministères et organismes afin qu'ils puissent les prendre en considération dans leurs pratiques relatives à la santé et à la sécurité du travail.

OBJECTIF 3.7

Étudier les causes des absences afin de mieux cibler les actions de prévention

INDICATEURS

- Causes identifiées de l'absentéisme
- Actions de prévention identifiées

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

L'absentéisme pour maladie augmente et la fonction publique n'échappe pas à cette tendance. Il devient donc important pour le Secrétariat d'approfondir ses connaissances sur les causes des absences afin de mieux cibler les interventions d'accompagnement et de soutien qui sont requises par les ministères et organismes de la fonction publique. Il importe également de mieux comprendre les facteurs liés au travail qui influencent cette tendance.

RÉSULTATS 2011-2012

Les travaux d'analyse amorcés en 2009 se sont poursuivis au cours de l'exercice 2011-2012 en vue de doter le Secrétariat d'un système d'information de gestion en matière d'absentéisme et d'améliorer la gestion des invalidités, en générant des statistiques plus détaillées et plus précises (motifs d'absence, etc.). À la suite du dossier d'affaires préparé en 2010-2011, les besoins pour un système central de gestion de l'absentéisme ont été intégrés aux demandes de développement pour des livraisons ultérieures de Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources.

Par ailleurs, afin d'établir des lignes directrices novatrices et de soutenir les ministères et organismes quant à la prévention des problèmes de santé, le Secrétariat a amorcé l'élaboration d'un outil de référence pour la mise en œuvre d'un programme de prévention.

ORIENTATION 4

MODERNISER LE CADRE DE RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LE SECTEUR PRIVÉ

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

La modernisation du cadre de relations entre l'État et le secteur privé dans le domaine des marchés publics s'est concrétisée par l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et de ses règlements afférents, le 1er octobre 2008. Ce cadre normatif s'applique aux organismes publics de l'Administration gouvernementale, du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.

AXE : RÈGLEMENTS SUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE SERVICES DES ORGANISMES PUBLICS

OBJECTIF 4.1

Avoir proposé et mis en place, d'ici le 1er avril 2008, des mesures appropriées pour mettre en œuvre les projets de règlements sur les contrats d'approvisionnement, de travaux de construction et de services des organismes publics

INDICATEURS

- État d'avancement de la consultation des associations d'entreprises, principalement les entreprises de construction
- Obtention de l'autorisation de procéder à la publication des projets de règlements par le Conseil des ministres
- Présentation des projets de décrets et de règlements au Conseil des ministres pour la mise en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

L'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics était liée à l'approbation des trois projets de règlements pouvant être pris en vertu de cette même loi.

RÉSULTATS 2011-2012

Cet objectif a été atteint et les trois règlements ont été adoptés le 1er octobre 2008. Il s'agit :

- du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;
- du Règlement sur les contrats de services des organismes publics;
- du Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics.

En 2011-2012, des modifications ont été apportées à ces règlements afin que les organismes publics aient l'obligation de diffuser leurs documents d'appel d'offres sur le SEAO et que les entreprises ou leurs sous-traitants, qui souhaitent obtenir des contrats de l'État, démontrent qu'elles sont fiscalement en règle en produisant une attestation à cet effet. Un règlement[10] a également été produit pour assujettir les sociétés d'État à cette dernière mesure.

D'autres travaux d'actualisation de ces règlements sont en cours et ils se poursuivront sur le prochain exercice financier afin d'ajuster les règles contractuelles aux orientations prises en matière de marchés publics.

OBJECTIF 4.2

Proposer au Conseil du trésor les politiques de gestion nécessaires à la mise en œuvre de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements.

INDICATEUR

- Présentation des projets de politiques de gestion au Conseil du trésor pour assurer la mise en œuvre de la Loi

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La Loi sur les contrats des organismes publics permet à l'Administration gouvernementale et à chacun des réseaux d'établir des politiques de gestion contractuelle énonçant les règles de conduite à suivre par ses organismes publics. Comme la Loi et les règlements sont en vigueur depuis le 1er octobre 2008, les principales politiques visant à compléter l'encadrement des marchés publics sont entrées en vigueur en même temps.

RÉSULTATS 2011-2012

L'objectif a été atteint en 2008-2009 et deux politiques de gestion contractuelle ont été ajoutées en 2009-2010.

OBJECTIF 4.3

Adapter le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour que celui-ci soit opérationnel à la date d'entrée en vigueur des règlements

INDICATEUR

- Système opérationnel à la date d'entrée en vigueur des règlements

---

[10] Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organisations visées à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le SEAO est le système officiel du gouvernement permettant aux donneurs d'ouvrage de publier les avis d'appel d'offres publics et aux fournisseurs de les consulter et de commander éventuellement les documents y afférents. Il est au service des ministères et organismes de l'Administration gouvernementale, des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, de ceux du monde municipal et de plusieurs sociétés d'État.

L'obligation de publier certains renseignements en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements y afférents commande l'introduction de nouvelles fonctionnalités dans le SEAO.

RÉSULTATS 2011-2012

L'objectif d'adapter le SEAO pour qu'il soit opérationnel à la date d'entrée en vigueur des règlements a été atteint au cours de l'exercice financier 2008-2009. Par ailleurs, le contrat pour le SEAO arrivant à échéance au 30 novembre 2012, un nouvel appel d'offres a été publié et le contrat adjugé. La mise en opération du Système électronique d'appel d'offres pour le gouvernement du Québec est prévue le 1er décembre 2012.

AXE : RÈGLEMENTS SUR LES AUTRES CATÉGORIES DE CONTRATS ASSUJETTIS À LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS

OBJECTIF 4.4

Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er avril 2010, un règlement actualisant les règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires

INDICATEURS

- Obtention de l'autorisation de procéder à la publication du projet de règlement par le Conseil des ministres
- Présentation du projet de décret et de règlement au Conseil des ministres pour la mise en vigueur du règlement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Depuis 1994, aucune révision complète du Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires n'a été effectuée. Son adaptation aux besoins actuels des organismes publics est donc devenue nécessaire. Il doit également être actualisé et harmonisé avec la nouvelle législation sur les contrats.

RÉSULTATS 2011-2012

Les travaux d'actualisation des règles liées à la disposition des biens meubles excédentaires amorcés en 2010-2011 se poursuivent et les résultats attendus devraient être connus au cours du prochain exercice.

OBJECTIF 4.5

Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er avril 2011, un règlement actualisant les règles liées aux contrats de concession

INDICATEURS

- Obtention de l'autorisation de procéder à la publication du projet de règlement par le Conseil des ministres
- Présentation du projet de décret et de règlement au Conseil des ministres pour la mise en vigueur du règlement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Règlement sur les contrats de concession du gouvernement n'a pas été révisé dans son entièreté depuis une trentaine d'années. Il est donc devenu opportun de l'actualiser, de l'harmoniser avec la nouvelle législation sur les contrats et de l'adapter aux besoins actuels des organismes publics.

RÉSULTATS 2011-2012

Considérant les efforts liés à l'élaboration de nouvelles règles pour lutter contre la collusion et la corruption, les travaux d'actualisation des règles liées aux contrats de concession du gouvernement ont été reportés au prochain exercice.

AXE : RÉVISION DE LA RÈGLEMENTATION SUR LES TARIFS D'HONORAIRES

OBJECTIF 4.6

Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er octobre 2009, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'avocats et de notaire

INDICATEURS

- Obtention de l'autorisation de procéder à la publication du projet de règlement par le Conseil des ministres
- Présentation du projet de décret et de règlement au Conseil des ministres pour la mise en vigueur du règlement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Une refonte de l'ensemble de la réglementation sur les tarifs d'honoraires a été entamée dans le but d'alléger, d'assouplir, de simplifier et d'uniformiser le fonctionnement de la tarification, tout en ajoutant des méthodes de rémunération qui répondraient mieux aux besoins des donneurs d'ouvrage. En ce qui concerne les avocats et les notaires, la dernière révision du tarif d'honoraires a été faite en 1984.

RÉSULTATS 2011-2012

Un projet de règlement qui intègre les commentaires du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec et du ministère de la Justice fait actuellement l'objet de consultation auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

OBJECTIF 4.7

Avoir proposé au gouvernement, d'ici le 1er octobre 2010, un nouveau règlement sur les tarifs d'honoraires pour les services d'ingénieurs, d'architectes et d'arpenteurs-géomètres

INDICATEURS

- Obtention de l'autorisation de procéder à la publication du projet de règlement par le Conseil des ministres
- Présentation du projet de décret et de règlement au Conseil des ministres pour la mise en vigueur du règlement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Des dispositions particulières à la tarification ont été intégrées au projet de règlement sur les contrats de services des organismes publics. Elles mettront en œuvre une première partie de la refonte en abolissant les tarifs pour cinq professions (actuaires, comptables, évaluateurs agréés, ingénieurs forestiers et urbanistes) et en étendant le champ d'application de trois autres tarifs (ingénieurs, architectes et arpenteurs-géomètres) à l'ensemble des organismes publics visés par la Loi sur les contrats des organismes publics.

RÉSULTATS 2011-2012

Des analyses techniques ont permis de cibler certains problèmes relatifs aux méthodes de tarification faisant appel à un pourcentage. L'Association des ingénieurs-conseils du Québec a été rencontrée à cet égard et les travaux se poursuivent.

AXE : MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE FORMATION ET D'INFORMATION SUR LA LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET DES RÈGLEMENTS

OBJECTIF 4.8

Organiser une tournée d'information régionale, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, afin de sensibiliser 90 % des interlocuteurs des ministères et organismes et 60 % des interlocuteurs des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en gestion contractuelle

INDICATEUR

- Nombre de ministères et organismes et d'établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation rencontrés

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les donneurs d'ouvrage doivent détenir l'information et la formation nécessaires pour appliquer le nouveau cadre normatif sur les contrats. Des séances de formation spécifiques ont donc été préparées à cet effet.

RÉSULTATS 2011-2012

Cet objectif a été atteint en 2008-2009.

OBJECTIF 4.9

Mettre en place, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un outil de formation à distance (*e-learning*) sur le nouveau cadre normatif à l'intention des ministères et organismes et des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

INDICATEUR

- Nombre d'interlocuteurs formés

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Étant donné que les interlocuteurs sont dispersés sur l'ensemble du territoire québécois, un outil de formation à distance s'avère essentiel afin de joindre la clientèle visée par le cadre normatif.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat poursuit l'utilisation de son outil de formation à distance passant de 20 à 22 capsules. Le nombre total d'interlocuteurs ayant commencé la formation est passé de 470 au 31 mars 2011 à 652 au 31 mars 2012. Quant au nombre d'interlocuteurs formés[11], il est passé de 294 au 31 mars 2011 à 414 au 31 mars 2012.

OBJECTIF 4.10

Élaborer et diffuser, d'ici le 31 mars 2010, des gabarits et des modèles types pour les contrats en approvisionnement, en services et en travaux de construction

INDICATEUR

- Nombre de gabarits et modèles élaborés et diffusés

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat est responsable de la diffusion de modèles de documents types d'appel d'offres incluant les gabarits nécessaires aux divers calculs. Il doit s'assurer de rendre disponibles des modèles pour tous les types de contrats, soit en approvisionnement, en services ou en travaux de construction, conformément au nouveau cadre de gestion.

RÉSULTATS 2011-2012

Conformément au cadre normatif, le Secrétariat a développé et diffusé cinq documents types d'appel d'offres concernant les contrats de services et d'approvisionnement en 2008. Ces documents ont fait l'objet de modifications à trois reprises au cours de l'exercice financier.

Par ailleurs, le Secrétariat a rendu disponible aux organismes qui octroient des contrats de travaux de construction, des modèles de clauses pour tenir compte des nouvelles modifications réglementaires qui entraient en vigueur le 15 septembre 2011 concernant l'attestation de Revenu Québec pour les sous-entrepreneurs en construction.

Dans tous les cas, les changements apportés aux documents types et aux clauses ont été présentés aux clientèles concernées lors des forums de secrétaire de comité de sélection (juin et novembre) et lors des sessions de formation spéciale sur l'attestation de Revenu Québec en septembre. Ces changements ont également été diffusés sur les sites Internet et Extranet du Secrétariat.

---

[11] Les personnes formées sont celles qui ont terminé toutes les sessions de formation offertes uniquement à distance (*Introduction aux marchés publics* et *L'éthique dans les marchés publics*).

OBJECTIF 4.11

Promouvoir l'utilisation des bonnes pratiques relatives à l'analyse des soumissions des ministères et organismes pour lesquels une évaluation de la qualité est requise

INDICATEURS

- Nombre de secrétaires de comités de sélection agréés
- Taux de participation aux rencontres semestrielles d'échange et de partage

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les secrétaires de comités de sélection de l'Administration gouvernementale doivent être agréés par le Secrétariat. Afin d'obtenir leur agrément, ils doivent réussir une formation offerte par le Secrétariat. Par la suite, ils maintiennent leurs connaissances à jour en participant semestriellement au Forum des secrétaires de comités de sélection.

RÉSULTATS 2011-2012

Cette année, 45 nouveaux secrétaires de comités de sélection ont été agréés par le Secrétariat et 12 ont quitté leur fonction, ce qui porte le total à 220 secrétaires pour l'Administration gouvernementale.

Quant à la formation continue, le taux de participation aux rencontres semestrielles d'échange et de partage a été de 55 % au Forum des secrétaires de comités de sélection de juin et de 59 % à celui de novembre 2011.

OBJECTIF 4.12

Élaborer et mettre en œuvre, dans l'année suivant l'entrée en vigueur du cadre normatif, un programme d'information à l'intention des entreprises faisant affaire avec le gouvernement

INDICATEUR

- Nombre d'entreprises rencontrées

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les différentes entreprises faisant affaire avec le gouvernement doivent être informées des différents changements législatifs et réglementaires qui découlent de l'entrée en vigueur du nouveau cadre normatif.

RÉSULTATS 2011-2012

À l'aube de la quatrième année d'existence de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), plusieurs moyens ont été mis en œuvre afin de mieux informer les entreprises faisant affaire ou voulant faire affaire avec le gouvernement, sur les nouvelles mesures législatives.

Dans un souci d'information continue pour les entreprises, le service-conseil téléphonique et celui par courriel leur permettent de communiquer avec la Direction des services d'information à la gestion contractuelle si elles désirent en savoir plus sur comment « Faire affaire avec l'État » ou, tout simplement, pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la gestion contractuelle.

De plus, le Secrétariat a participé, à titre d'exposant, à deux salons, soit le Salon Contech de Québec et celui de Montréal. Ces deux événements ont permis de rencontrer et d'informer plus de 75 représentants d'entreprises sur les différentes notions de la gestion contractuelle au gouvernement, que ce soit pour avoir de l'information sur comment « Faire affaire avec l'État» ou bien pour des questions plus précises telles les nouvelles dispositions concernant l'attestation de Revenu Québec.

Enfin, près de 450 demandes de renseignements ont été traitées par courriel ou par téléphone.

OBJECTIF 4.13

S'assurer, d'ici le 31 mars 2012, de l'appropriation du nouveau cadre normatif par les ministères et organismes et les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

INDICATEURS

- Niveau d'appropriation du cadre normatif au cours de l'année financière qui suit la mise en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements
- Nombre de sessions de formation données annuellement

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Les différents intervenants visés par la Loi sur les contrats des organismes publics doivent détenir l'information nécessaire afin d'appliquer le nouveau cadre normatif sur les contrats. Des séances de formation ont donc été préparées en ce sens.

RÉSULTATS 2011-2012

Au cours de l'exercice 2011-2012, 44 séances de formation ont été offertes à divers groupes de donneurs d'ouvrage pour l'appropriation du cadre législatif et réglementaire sur les contrats des organismes publics.

ORIENTATION 5

CONTRIBUER À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT ET RENFORCER LES SAINES PRATIQUES DE GESTION AU SEIN DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

La Loi sur l'administration publique affirme la priorité accordée à la qualité des services aux citoyens. Elle prévoit certaines obligations pour les ministères et organismes dans le but d'améliorer la qualité de ces services. Le Secrétariat, dans son rôle de gouvernance, oriente les ministères et organismes vers les meilleures pratiques à suivre en matière de gestion de la qualité des services aux citoyens.

AXE : PRESTATION DE SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS

OBJECTIF 5.1

Encadrer l'application de normes quant au niveau et à la qualité des services offerts

INDICATEURS

- Dépôt de nouvelles orientations gouvernementales prévoyant des standards à favoriser quant au niveau et à la qualité de services aux citoyens
- Taux d'application des orientations par l'Administration gouvernementale

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique, les ministères et organismes offrant des services directs aux citoyens ont l'obligation de rendre publique une déclaration de services aux citoyens contenant leurs objectifs pour le niveau et la qualité des services offerts.

Il n'y a cependant aucune orientation gouvernementale sur les normes de services minimales à respecter en matière de prestation de services aux citoyens.

RÉSULTATS 2011-2012

Amorcé en 2009-2010, en partenariat avec Services Québec, le dépôt de nouvelles orientations gouvernementales prévoyant des standards à la qualité de services aux citoyens a été reporté. Ce report est dû aux réflexions suscitées en 2010-2011 par l'exercice d'évaluation indépendante de l'application de la Loi constitutive de Services Québec et celles entourant la révision de la Loi sur l'administration publique.

OBJECTIF 5.2

Améliorer la qualité de l'information diffusée sur le degré de satisfaction de la clientèle sur la prestation de services offerts

INDICATEURS

- Dépôt de nouvelles orientations gouvernementales pour la diffusion des résultats au regard des engagements pris dans les déclarations de services aux citoyens
- Pourcentage des portefeuilles ministériels à l'intérieur desquels une évaluation sur la satisfaction de la clientèle de leur prestation de services a été réalisée
- Taux d'application des orientations par l'Administration gouvernementale

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Au cours de l'année financière 2007-2008, la Commission de l'administration publique a recommandé au Secrétariat de centrer ses efforts sur la production de documents de soutien afin d'inciter les ministères et organismes à fournir, aux parlementaires et à la population, une information plus complète sur les différentes facettes de la performance.

RÉSULTATS 2011-2012

Le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion révisé chaque année, précise qu'il est souhaitable que le rapport annuel des ministères et organismes présente les résultats relatifs aux engagements pris en matière de qualité des services aux citoyens. Une référence au *Guide sur la déclaration de services aux citoyens* rappelle l'importance de faire état de la prise en compte du degré de satisfaction exprimé par les citoyens. Ce guide préconise le rapport annuel de gestion comme véhicule pour témoigner de la réalisation de leurs engagements en ce qui concerne la qualité des services.

Les données relatives aux ministères et organismes ayant procédé à l'évaluation de la prestation d'un ou de plusieurs de leurs services sont publiées annuellement dans le *Rapport de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'administration publique sur l'application de la Loi sur l'administration publique*. On y observe notamment, que le pourcentage d'organisations ayant procédé à l'évaluation de la prestation d'un ou de plusieurs de leurs services diminue progressivement.

AXE : ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ DE L'ÉTAT

OBJECTIF 5.3

Améliorer la qualité de la reddition de comptes en accentuant la diffusion des coûts de revient des programmes et services

INDICATEURS

- Dépôt de nouvelles orientations gouvernementales pour la préparation des rapports annuels de gestion
- Taux d'application des orientations par l'Administration gouvernementale
- Nombre de programmes ou services pour lesquels le coût de revient est diffusé par les ministères et organismes

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Après plusieurs années d'application de la Loi sur l'administration publique par les ministères et organismes, il devient nécessaire d'actualiser la documentation existante en matière de reddition de comptes. Cette révision devrait permettre d'améliorer la qualité des rapports annuels de gestion, notamment par le lien avec les objectifs établis aux plans stratégiques et la diffusion des coûts de revient des programmes et services des ministères et organismes.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat a continué d'offrir son soutien aux ministères et organismes en diffusant, en février 2012, le *Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion 2011-2012*. Ce document invite entre autres les ministères et organismes à faire état de l'avancement de leurs travaux visant à établir le coût de revient de leurs activités ou de leurs services.

De plus, en réponse aux attentes des parlementaires concernant la mise en œuvre des recommandations du *Vingtième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*, le *Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion 2011-2012* indique aux ministères et organismes de fournir davantage de renseignements sur l'utilisation de leurs ressources.

OBJECTIF 5.4

Promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme

INDICATEURS

- Dépôt de nouvelles orientations en évaluation de programme
- Taux d'application des orientations par l'Administration gouvernementale
- Nombre de programmes évalués par les ministères et organismes par portefeuille ministériel

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat veut favoriser et promouvoir l'utilisation de l'évaluation de programme comme outil de gouvernance. Pour ce faire, il dégagera dans ses travaux, le rôle, la structure et le fonctionnement optimal de cette fonction stratégique au sein des ministères et organismes.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat cherche à rendre accessible aux décideurs une information standardisée, pertinente et crédible sur la performance des programmes et à favoriser son utilisation dans la prise de décision, à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, l'École nationale d'administration publique du Québec s'est vu confier, en 2010-2011, le mandat de proposer un outil d'évaluation de programme.

Au 31 mars 2012, cet outil est en cours de révision sur la base des résultats d'un projet pilote auquel ont participé trois ministères et le Secrétariat. Les travaux visent à adapter l'outil à la pratique des ministères sectoriels en matière d'évaluation de programme, tout en préservant les éléments jugés essentiels afin de répondre aux besoins des ministères centraux et des parlementaires, et à s'assurer qu'il offre la souplesse nécessaire pour être appliqué à différents programmes.

Comme les décisions relatives à l'outil d'évaluation et aux orientations à donner en matière d'évaluation de programme sont étroitement liées, le projet de nouvelles orientations a progressé au cours de l'exercice financier 2011-2012, sans toutefois être terminé.

Enfin, une collecte de données sur la fonction d'évaluation de programme au gouvernement du Québec a été entreprise en janvier 2012 et l'information colligée devrait être disponible au cours de l'année financière 2012-2013. Elle permettra de dresser un portrait de l'état de la fonction parmi les organisations assujetties à la Loi sur l'administration publique et servira à appuyer les décisions futures touchant la fonction.

AXE : AMÉLIORATION DES FAÇONS DE FAIRE EN MISANT SUR LES PARTENAIRES

OBJECTIF 5.5

Stimuler l'émergence et la réalisation de projets concrets et structurants

INDICATEUR

- Nombre de nouveaux projets visant l'amélioration des façons de faire

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat entend agir comme catalyseur et facilitateur pour la réalisation de travaux visant l'optimisation des façons de faire dans les ministères et organismes. Il compte ainsi contribuer à une utilisation plus efficiente des ressources et au développement d'une culture d'amélioration continue dans l'appareil gouvernemental. Dans ce contexte, plusieurs actions ont été posées au cours du dernier exercice financier.

RÉSULTATS 2011-2012

La restructuration des organismes

Le projet de loi n° 130, lequel touchait une vingtaine de projets pour la restructuration d'organismes, de fonds ou de ministères a été sanctionné en juin 2011. Cet exercice a permis de regrouper l'expertise et de rapprocher les missions en vue d'améliorer la qualité des services dans les domaines visés, tout en favorisant une meilleure coordination et une meilleure intégration de l'action gouvernementale.

La revue des programmes de l'État et de leurs modes de prestation

Les travaux amorcés l'année dernière dans le cadre de la revue des programmes de l'État et de leurs modes de prestation sont, dans la plupart des cas, au stade de la mise en œuvre.

- **Services Québec** : Les travaux réalisés en collaboration avec Services Québec ont mené à l'élaboration d'un nouveau modèle de financement. Les participants ont également reconnu l'importance de centrer les efforts sur le développement de grappes de services et convenu de prioriser certaines d'entre elles. Ce consensus se reflète dans les orientations du *Plan stratégique 2011-2014 de Services Québec*.
- **Centre de services partagés du Québec** : Les travaux réalisés en collaboration avec cet organisme ont permis de diminuer la facturation auprès des ministères et organismes budgétaires en centralisant le financement pour les services suivants

  - services de rémunération et conseil à la retraite;
  - exploitation de deux systèmes informatiques centraux en ressources humaines;
  - disposition de l'équipement relié à la micro-informatique;
  - inscription au répertoire téléphonique du personnel de la fonction publique.

Les travaux se poursuivent en vue d'identifier d'autres services qui pourraient être financés centralement et pour examiner l'opportunité d'instaurer le principe d'adhésion obligatoire pour certains services additionnels.

Développement économique des régions et des municipalités

Les travaux réalisés en collaboration avec les ministères ont permis de dresser un portrait factuel de la situation et de proposer des pistes de réflexion. Ceux-ci se poursuivent afin de préciser les gestes qui favoriseront le renforcement de la coordination de l'action gouvernementale dans ce domaine. Certains travaux ont déjà été annoncés par les ministères responsables en lien avec les propositions formulées :

- Le renforcement du rôle des conférences administratives régionales et l'optimisation du fonctionnement de la Table gouvernementale aux affaires territoriales;
- La mise en place d'un éventail de politiques et d'outils qui viendront préciser les attentes que le gouvernement entretient envers les conférences régionales des élus;

- La formulation d'attentes précises assorties d'indicateurs concrets à l'intention des centres locaux de développement, dans le cadre du renouvellement des ententes de gestion qui encadreront leur financement à partir de 2012-2013.

Francisation et intégration des immigrants

Les travaux réalisés en collaboration avec les ministères concernés sont principalement basés sur les propositions suivantes :

- Une échelle québécoise des niveaux de compétence en français;
- Un programme-cadre de français pour les personnes immigrantes;
- Un guichet unifié en francisation;
- Un dispositif de services intégrés pour les personnes immigrantes nouvellement arrivées.

Les travaux sur l'échelle de compétence et ceux du programme-cadre sont terminés, alors que ceux relatifs au guichet unifié et au dispositif de services intégrés se poursuivent en vue d'une mise en application à la fin de l'année 2013.

Soutien aux événements

Les travaux réalisés en collaboration avec les ministères devraient mener à la mise en œuvre des propositions suivantes :

- Implanter une solution intégrée qui permettra aux intervenants gouvernementaux de partager des renseignements stratégiques;
- Mettre sur pied un portail gouvernemental à l'intention des promoteurs.

OBJECTIF 5.6

Veiller, pour chaque portefeuille ministériel d'ici 2010, à ce que soit réalisée l'évaluation d'au moins une activité pouvant être privatisée

INDICATEURS

- Pourcentage des portefeuilles ministérieis à l'intérieur desquels une activité pouvant être privatisée a été réalisée
- Nombre d'activités externalisées

RÉSULTATS 2011-2012

Compte tenu de la réorganisation administrative effectuée en 2009-2010, abolissant le Sous-secrétariat à la modernisation de l'État, le Secrétariat n'a pas donné suite à cet objectif.

OBJECTIF 5.7

Contribuer à l'amélioration de 2,0 % par an de l'appropriation de la Loi sur l'administration publique

INDICATEUR

- Indice d'appropriation de la Loi sur l'administration publique

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

L'indice d'appropriation de la Loi sur l'administration publique vise à mesurer, pour l'ensemble des ministères et organismes assujettis, le degré d'appropriation du cadre de gestion axée sur les résultats.

RÉSULTATS 2011-2012

L'indice d'appropriation de la Loi sur l'administration publique a connu des augmentations de 0,9 % en 2007-2008, de 3,3 % en 2008-2009 et une diminution de 2,2 % en 2009-2010, pour une amélioration totale de 2,0 % sur une période de trois ans, passant de 79,8 % à 81,8 %.

En ce qui concerne l'indice 2010-2011, il devrait être publié dans le *Rapport de la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale sur l'application de la Loi sur l'administration publique*.

ORIENTATION 6

IMPLANTER UN MODÈLE DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

AXE : LE SOUTIEN À LA TRANSFORMATION DES SERVICES ET À LA MODERNISATION DE L'ÉTAT

OBJECTIF 6.1

Mettre en place des outils de gestion des ressources informationnelles

INDICATEUR

- Nombre d'outils de gestion fournis aux ministères et organismes

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat coordonne la mise en œuvre des politiques et des orientations gouvernementales en matière de ressources informationnelles et en assure le suivi. Il élabore et propose une stratégie globale de gestion des ressources informationnelles ainsi que des politiques, des cadres de gestion et des standards. Cette approche assure une utilisation optimale des technologies de l'information dans un environnement sécuritaire.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat a fourni aux ministères et organismes dix outils leur permettant de contribuer, chacun à leur manière, aux attentes en matière de gouvernance des ressources informationnelles. Ces outils ont pris les formes suivantes :

La Directive sur la gestion des ressources informationnelles

La Directive sur la gestion des ressources informationnelles, approuvée par le Conseil du trésor en mars 2010, est entrée en vigueur le 1er avril 2010. Cette directive renforce les mécanismes de planification en exigeant un plan triennal des projets et une programmation annuelle qui doit être autorisée par le Conseil du trésor pour les ministères et organismes budgétaires. Dans le cas d'un organisme autre que budgétaire, cette programmation doit être approuvée par son conseil d'administration, puis déposée au Conseil du trésor.

La directive prévoit aussi des modalités de reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion ministériels et rend obligatoires les bilans de fin de projet. Elle révise les règles d'autorisation des projets en ressources informationnelles et instaure des suivis de ces projets. Enfin, une nouvelle directive est en cours de validation et devrait prendre effet au cours de la prochaine année.

Afin d'appuyer les ministères et organismes dans leur processus d'autorisation de projets, le Secrétariat a mis à leur disposition de nouveaux guides et gabarits

- du dossier de présentation stratégique;
- du dossier d'affaires;
- du document justificatif.

De plus, comme la directive le prévoit, le Secrétariat a réalisé la collecte de renseignements sur les plans triennaux des projets et des activités prévus en ressources informationnelles. À cet égard, des gabarits et des guides ont été fournis aux ministères et organismes et des séances d'information ont été tenues. Le Secrétariat a aussi réalisé l'inventaire gouvernemental des ressources informationnelles.

La Loi et la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles

Afin de renforcer et de mettre à jour les règles de gouvernance en matière de ressources informationnelles, la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement a été sanctionnée le 13 juin 2011. La Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics est en cours d'actualisation afin de tenir compte du contenu de la loi. Ces documents proposent, entre autres, des règles pour améliorer la planification, le suivi et la reddition de comptes de l'ensemble des sommes consacrées aux ressources informationnelles.

Dans la foulée de la loi, un état de santé sur les projets de plus de 100 000 $ a été réalisé, ce qui permettra de dresser un tableau de bord gouvernemental sur les projets et ainsi agir promptement sur ceux comportant des risques.

Par ailleurs, le dirigeant principal de l'information, les dirigeants sectoriels de l'information et les dirigeants réseaux de l'information ont été nommés au cours de la période 2011-2012, et un forum de concertation regroupant ces derniers a été créé en novembre 2011.

L'ensemble de ces outils montre l'importance qui doit être accordée à la bonne gestion des ressources informationnelles et aux bénéfices en découlant, tant sur la prestation de services que sur l'efficience des ministères et organismes.

Le Plan d'optimisation des infrastructures en ressources informationnelles

Un plan d'optimisation des infrastructures en ressources informationnelles a été élaboré en 2011-2012 et a fait l'objet d'une annonce dans le cadre du *Budget de dépenses 2012-2013*. Ce plan contribuera à la réalisation d'économies substantielles en regroupant les ressources.

Des actions seront entreprises pour regrouper les centres de traitement informatique et mettre en place trois systèmes de messagerie électronique distincts pour la fonction publique, pour le réseau de l'éducation et pour celui de la santé et des services sociaux. Par la même occasion, il est prévu de finaliser le regroupement des ordinateurs centraux de l'administration publique, d'instaurer un service gouvernemental de visioconférence et de proposer une nouvelle offre de service en téléphonie cellulaire.

Le Plan de développement des compétences stratégiques en ressources informationnelles

À la suite du dépôt de la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics à l'Assemblée nationale, les travaux relatifs à l'élaboration d'une stratégie de main-d'œuvre ont été poursuivis. L'identification des postes stratégiques en ressources informationnelles, le développement de profils de compétence et celui d'une offre de service de formation ont été les principaux travaux.

Les logiciels libres

Conformément à ce qui est prévu dans la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics, le Secrétariat a réalisé trois guides afin d'outiller les organismes publics dans leurs choix. Ces trois guides portent sur les volets juridique, technique et financier.

Architecture d'entreprise gouvernementale

Le Secrétariat produit actuellement une troisième version de l'architecture d'entreprise gouvernementale (AEG 3.0). Cette version met l'accent sur la possibilité pour les citoyens d'avoir un accès facile, sécuritaire et simple à l'information et aux services gouvernementaux, une offre intégrée de services et de conserver l'historique lors de ses transactions avec le gouvernement. Elle met également l'accent sur la mise en commun et le partage de l'information, des services et des applications.

L'AEG 3.0 est une structure à quatre volets : Affaires, Information, Services et applications Technologies. L'AEG 3.0 comprend aussi un segment d'interopérabilité. Les différents volets et le segment devraient répondre aux trois enjeux de transformation identifiés précédemment.

Pour l'élaboration de cette troisième version de l'AEG, le Secrétariat s'est doté des bonnes pratiques en matière de développement des architectures, et ce, conformément au cadre d'architecture TOGAF (*The Open Group Architecture Framework*). Ce cadre représente un outil d'aide à l'appropriation, à la production, à l'utilisation et à la maintenance des architectures. Il se base sur un modèle de processus itératifs faisant appel aux bonnes pratiques et à un actif architectural réutilisable.

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le Secrétariat a produit cinq documents soient : la présentation générale de l'architecture d'entreprise gouvernementale, la vision de l'architecture cible, la synthèse de l'AEG 3.0, les principes d'architecture et les fondations pour la mise en œuvre de projets.

Cadre de gouvernance en sécurité de l'information

Quatre documents structurants visant à constituer un nouveau cadre de gouvernance en sécurité de l'information ont été produits en 2011-2012

- La nouvelle directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, qui révise certaines obligations des organismes publics et renforce l'encadrement de la sécurité de l'information sur le plan de la coordination gouvernementale;
- Une approche gouvernementale triennale 2012-2015 de sécurité de l'information, qui établit des orientations, des cibles et des indicateurs que les organismes publics devront respecter;
- Un cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information, qui décrit les rôles et les responsabilités, établit une vision commune de la sécurité de l'information et assure la cohérence et la coordination des interventions;
- Un cadre de gestion des risques et des incidents à portée gouvernementale en matière de sécurité, qui vise à limiter les risques ou les incidents pouvant porter atteinte à la disponibilité, à l'intégrité ou à la confidentialité de l'information gouvernementale et avoir des conséquences sur la prestation de services à la population, sur la vie, la santé ou le bien-être des personnes, sur l'image du gouvernement ou sur la prestation de services d'autres entités gouvernementales.

Ces documents ont été présentés et remis aux organismes publics participant au Comité d'orientations stratégiques de la sécurité de l'information gouvernementale et à la rencontre des responsables de la sécurité de l'information.

Audits de sécurité et tests d'intrusion et de vulnérabilité

À l'été 2011, une vérification a été réalisée afin d'identifier les organismes publics qui effectuaient des audits de sécurité et des tests d'intrusion et de vulnérabilité. Pour ceux n'en ayant pas préparés, des présentations démystifiant ce processus leur ont été offertes. En complément, des rencontres se sont tenues avec des organismes publics pour les accompagner et les aider dans la préparation d'audits et de tests d'intrusion et de vulnérabilité.

ORIENTATION 7

MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE POUR LES SERVICES EN LIGNE ET L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

AXE : LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

OBJECTIF 7.1

Inspirer un sentiment de confiance en maintenant un environnement sécuritaire

INDICATEUR

- Nombre de modalités mises en place

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le maintien d'un environnement sécuritaire est nécessaire pour que les citoyens utilisent les services gouvernementaux en ligne. Les mesures mises en place pour assurer la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels sont des activités prépondérantes pour le développement des affaires électroniques et du gouvernement en ligne.

RÉSULTATS 2011-2012

Divers travaux de renforcement sur la gouvernance de la sécurité de l'information au gouvernement du Québec ont été effectués.

Les travaux de rédaction de documents structurants en sécurité de l'information (approche stratégique triennale de sécurité de l'information, directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information et cadre de gestion des risques et des incidents à portée gouvernementale) se sont poursuivis. Ces travaux ont été présentés au Comité d'orientations stratégiques de la sécurité de l'information gouvernementale et à la rencontre des responsables en sécurité de l'information. Ils ont fait l'objet de commentaires renforçant le contenu.

Le Secrétariat a également vérifié auprès des organismes publics s'ils effectuaient des audits et des tests d'intrusion et de vulnérabilité. Les organismes publics n'ayant pas effectué ces travaux ont pris l'engagement de les réaliser d'ici le 30 juin 2012. Ils ont par ailleurs été convoqués à des séances d'information à cet égard.

ORIENTATION 8

ASSURER LA COHÉRENCE, L'EFFICACITÉ ET L'EFFICIENCE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

AXE : LA CONCERTATION ENTRE LES MINISTÈRES, LES ORGANISMES ET LES PARTENAIRES

OBJECTIF 8.1

Accompagner les ministères et organismes dans leur démarche de développement de projets en ressources informationnelles

INDICATEURS

- Nombre de ministères et organismes ayant bénéficié d'un accompagnement
- Nombre d'avis et observations émis par le dirigeant principal de l'information
- Taux de satisfaction des ministères et organismes sur l'accompagnement effectué

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La constitution d'une offre de service intégrée pour les citoyens nécessite la collaboration interministérielle, et même intergouvernementale. En vue de veiller à ce que le développement de différents projets en ressources informationnelles dans l'administration publique s'effectue de façon cohérente, le Secrétariat joue un rôle d'accompagnateur auprès des ministères et organismes.

RÉSULTATS 2011-2012

Accompagnement

Le Secrétariat accompagne les organismes publics aux fins de l'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, de la politique-cadre et de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles.

Il accompagne les organismes publics dans la gestion de leur portefeuille de projets, et plus particulièrement lors de la planification et du suivi. Des sessions de formation et du soutien individuel sont offerts aux organismes publics pour l'élaboration de leur plan triennal, de leur planification annuelle et de leur bilan annuel. Cette approche est utilisée pour l'état de santé des projets et l'inventaire des ressources informationnelles. L'accompagnement permet d'obtenir les informations sur l'ensemble des organismes publics sollicités.

L'accompagnement s'effectue aussi dans le cadre de l'autorisation de projets et il contribue au développement des ressources informationnelles dans une vision gouvernementale plus cohérente. Il s'inscrit comme un levier permettant de déterminer les possibilités de partage, de mise en commun et d'innovation. Il s'agit d'une occasion de diffuser l'information de gestion utile et de faire la promotion des bonnes pratiques qui devraient guider la réalisation des projets de développement soumis pour autorisation. Il permet également de mettre en évidence auprès des organismes publics la notion de gestion du changement ainsi que le recours à des services professionnels externes, tout en précisant l'importance du transfert de l'expertise et du savoir-faire aux ressources internes des organismes publics. Le Secrétariat incite les organismes publics à adhérer à des services communs, permettant à la fois une utilisation optimale des ressources informationnelles et la création d'approches nouvelles. Son accompagnement porte également sur l'architecture d'entreprise gouvernementale de même que sur la sécurité de l'information.

En 2011-2012, le Secrétariat a accompagné 31 organismes publics relativement à 78 projets en ressources informationnelles. Différents secteurs du Secrétariat ont procédé à 32 analyses de projets devant être autorisées par le Conseil du trésor. De ces 32 demandes, 18 ont été autorisées, dont cinq projets de 5 millions de dollars et plus, 11 sont présentement en cours et trois ont été suspendues.

Finalement, le Secrétariat accompagne les organismes publics dans leurs études d'étalonnage en leur fournissant de l'information à partir des données reçues des différentes collectes.

OBJECTIF 8.2

Favoriser le partage des initiatives des ministères et organismes liés au gouvernement en ligne

INDICATEURS

- Nombre d'initiatives partagées
- Nombre d'activités réalisées

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le partage des infrastructures, des ressources et de l'expérience pour le développement de projets du gouvernement en ligne exige la concertation et la coordination à l'échelle du gouvernement. Le défi est important pour le Secrétariat qui a décidé de réunir tous les acteurs et partenaires gouvernementaux dans un but commun : travailler de concert pour partager l'expertise et les investissements en ressources informationnelles. À cette fin, le Secrétariat a mis sur pied des tables de concertation gouvernementales.

RÉSULTATS 2011-2012

Table des conseillers en architecture d'entreprise

Ce mécanisme de collaboration permet des échanges réguliers entre des représentants permanents désignés de plus de 30 ministères et organismes dans le domaine de l'architecture d'entreprise et des orientations stratégiques en ressources informationnelles.

Plusieurs ministères et organismes ont profité de la Table des conseillers en architecture d'entreprise pour présenter les résultats de leurs travaux respectifs en la matière. Mentionnons la Régie des rentes du Québec, l'Institut de la statistique du Québec, le ministère de la Justice, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'Agence du Revenu du Québec et la Commission des normes du travail.

Comité d'orientation stratégique de sécurité de l'information gouvernementale

Le Comité d'orientation stratégique de sécurité de l'information gouvernementale a pour mandat de conseiller le Secrétariat sur la sécurité de l'information, en accord avec les objectifs et les principes directeurs énoncés dans la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale. Ce comité est animé par le Secrétariat.

Réseau des responsables de la sécurité de l'information des ministères et organismes

Également animé par le Secrétariat, le Réseau des responsables de la sécurité de l'information des ministères et organismes permet à ses membres d'échanger sur des questions de sécurité de l'information.

En 2011-2012, les membres de ce réseau se sont réunis une fois. Les thèmes abordés au Comité d'orientation stratégique de sécurité de l'information gouvernementale ont été approfondis grâce à l'expertise des participants.

Table de concertation sur le logiciel libre

La Table de concertation sur le logiciel libre, mise en place en 2011, a pour mission de faciliter la mise en œuvre des objectifs de la Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics concernant les logiciels libres. Plus précisément, cette table

- identifie les obstacles rencontrés par les organismes publics pour tirer profit des logiciels libres;
- fait des propositions au dirigeant principal de l'information, aux dirigeants sectoriels et aux dirigeants réseaux de l'information afin de minimiser les obstacles identifiés;
- évalue les actions posées par les organismes publics pour la mise en œuvre de la Politique-cadre, qui cherche entre autres à tirer profit des logiciels libres.

Forum des dirigeants de l'information

Le Forum des dirigeants de l'information a été créé en novembre 2011 à la suite de la sanction de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et remplace la Table des dirigeants principaux de l'information.

Ce forum est composé des dirigeants de l'information de 114 organismes publics auxquels s'ajoutent ceux des deux réseaux (santé et services sociaux, éducation). Il est le lieu privilégié permettant au dirigeant principal de l'information et à son équipe de bien préparer les dirigeants sectoriels de l'information et les dirigeants réseaux de l'information pour leur important rôle d'agent de changement dans leur organisation.

Le Forum réunit les acteurs clés de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles au gouvernement du Québec permettant ainsi

- d'assurer une cohérence et une convergence des activités de concertation en matière de gouvernance et de gestion des ressources informationnelles;
- de travailler ensemble à optimiser les façons de faire en privilégiant le partage et la mise en commun du savoir-faire, de l'information, des infrastructures et des ressources;
- d'échanger sur les bonnes pratiques en gouvernance et en gestion des ressources informationnelles.

De plus, il coordonne les changements nécessaires pour atteindre les objectifs gouvernementaux de gouvernance des ressources informationnelles ayant guidé l'adoption de la loi;

Finalement, il soutient les organismes publics dans la compréhension et l'application des différents processus et outils de planification, d'orientation et de suivi qui seront mis en place.

Au 31 mars 2012, quatre rencontres avaient été tenues : le 3 novembre 2011, le 9 décembre 2011, le 1er février 2012 et le 14 mars 2012.

AXE : L'ADHÉSION AUX PROJETS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 8.3

Susciter l'adhésion des ministères et organismes à des fonctions génériques favorisant une utilisation optimale des ressources informationnelles

INDICATEUR

- Nombre de ministères et organismes ayant adhéré à des fonctions génériques

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat peut jouer deux rôles distincts auprès des ministères et organismes dans le cadre de leurs projets. Son premier rôle est à titre de responsable du projet, c'est-à-dire qu'il fournit les ressources financières, donne la vision et les grandes orientations gouvernementales, préside les comités directeurs et assure l'accompagnement nécessaire jusqu'à la fin du projet.

Le deuxième rôle que joue le Secrétariat est celui de conseiller auprès des ministères et organismes. Dans ce rôle, il s'avère un partenaire important dans le développement de leurs projets en ressources informationnelles, puisqu'il y contribue en y apportant la vision d'ensemble gouvernementale.

RÉSULTATS 2011-2012

Service d'authentification gouvernementale clicSÉQUR

Rôle du Secrétariat : responsable du projet

La mise en place du gouvernement en ligne nécessite d'instaurer des solutions d'authentification pour offrir aux citoyens et aux entreprises un accès sécuritaire aux services publics sur le Web. Le service clicSÉQUR permet de confirmer l'identité de l'usager qui a recours à un service public. Il permet également à l'usager d'utiliser un seul identifiant auprès de plusieurs ministères et organismes. Il est offert aux citoyens depuis 2005 et aux entreprises depuis 2008.

Volet Citoyens

Le nombre d'identifiants actifs pour les citoyens est de 1 016 846, soit une augmentation de 43 % comparativement à 2010-2011, où il se situait à plus de 711 083 et à près de 535 000 en 2009-2010.

Au 31 mars 2012, huit organisations utilisent clicSÉQUR : l'Agence du Revenu du Québec, la Régie des rentes du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Directeur de l'état civil, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, l'Office de la protection du consommateur, Services Québec et la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour un total de treize services en ligne.

Volet Entreprises

Le nombre d'inscriptions au service clicSÉQUR-Entreprises a connu une augmentation de 24,8 % par rapport à 2010-2011. Un total de 141 251 entreprises étaient inscrites au 31 mars 2012, comparativement à 113 199 au 31 mars 2011 et plus de 86 000 au 31 mars 2010. En ce qui concerne clicSÉQUR–Express, pour lequel les identifiants d'accès sont donnés aux entreprises plutôt qu'à des individus spécifiques, 247 128 entreprises ont accepté les conditions d'utilisation depuis sa mise en ligne en juillet 2010.

Trois ministères et quatre organismes sont inscrits au service clicSÉQUR-Entreprises : l'Agence du Revenu du Québec, le ministère de la Famille et des Aînés, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Registraire des entreprises, la Société de l'assurance automobile du Québec, la Commission de l'équité salariale ainsi que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pour un total de dix services en ligne. Au 31 mars 2012, des travaux sont en cours pour intégrer les services électroniques de l'Autorité des marchés financiers à clicSÉQUR–Entreprises.

Transfert des responsabilités

Des travaux ont été entrepris afin de transférer le service d'authentification gouvernementale clicSÉQUR volet Entreprises et volet Citoyens à Services Québec.

Dossier citoyen

Inscrites au dossier de présentation stratégique rédigé par Services Québec, en collaboration avec le Secrétariat, les nouvelles orientations gouvernementales qui soutiendront les prochaines évolutions du *Dossier citoyen* ont été approuvées.

Ce dossier de présentation stratégique fait état de la vision d'affaires cible du projet *Dossier citoyen* et justifie les travaux prévus pour les années 2011 à 2014, selon les trois volets du projet soit : le portail gouvernemental de services – Citoyens et l'espace commun, Mon dossier citoyen et clicSÉQUR – Citoyens.

Des travaux évaluant la portée et le coût des solutions à déployer en 2012-2013 sont prévus d'ici l'automne 2012 et seront présentés dans un ou plusieurs dossiers d'affaires.

ORIENTATION 9
FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU GOUVERNEMENT EN LIGNE

AXE : L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

OBJECTIF 9.1

Accompagner les ministères et organismes dans leurs projets liés au gouvernement en ligne

INDICATEURS

- Nombre de ministères et organismes ayant bénéficié d'un accompagnement
- Nombre de projets soumis et retenus

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

La poursuite du déploiement du gouvernement en ligne est l'une des priorités du gouvernement. À cet égard, certains projets bénéficient de l'appui financier de la Provision pour augmenter avec l'autorisation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au gouvernement en ligne (Provision).

RÉSULTATS 2011-2012

Comparativement à l'exercice précédent, les crédits alloués à la Provision pour 2011-2012 ont été réduits de 3,7 millions de dollars et répartis comme suit :

- 2,0 millions de dollars pour le programme *Appui au passage à la société de l'information*;
- 1,7 million de dollars pour le budget de fonctionnement et amortissement.

La Provision comporte trois volets. L'enveloppe budgétaire des deux premiers volets a été de 38,9 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012 et a permis de financer 26 projets et activités de continuité en appui à six ministères et organismes, pour un montant total de 24,8 millions de dollars. Les trois volets de la Provision se déclinent comme suit :

- Un budget d'investissement de 20,6 millions de dollars et l'amortissement afférent de 15,2 millions de dollars. Ces budgets couvrent notamment, les coûts des infrastructures technologiques, de l'élaboration et de l'évolution des services en ligne et de l'élaboration et de l'évolution du volet applicatif des infrastructures communes;
- Un financement de 3,1 millions de dollars en budget de fonctionnement pour poursuivre la mise en œuvre des investissements engagés et assurer le financement couvrant la phase de transition des projets;
- Un budget de 4,0 millions de dollars pour le programme *Appui au passage à la société de l'information.*

Les projets présentés par les six ministères et organismes qui ont bénéficié d'une aide financière en vertu des deux premiers volets s'inscrivent dans trois catégories.

Le portail gouvernemental de services du gouvernement du Québec, dont l'adresse est www.gouv.qc.ca, simplifie les relations entre le gouvernement, le citoyen et les entreprises. Actuellement, le portail gouvernemental de services regroupe trois espaces :

- Espace Citoyens (incluant le dossier citoyen);
- Espace International;
- Espace Entreprises, qui rassemble dans un seul endroit tous les services offerts aux entreprises par différents ministères et organismes.

L'année 2011-2012 aura permis de terminer la réalisation des trois premières livraisons du projet *Dossier citoyen* et d'élaborer le dossier de présentation stratégique qui établit la vision cible 2011-2014 de ce dernier.

AXE : LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

OBJECTIF 9.2

Soutenir financièrement la réalisation de projets structurants et la poursuite d'initiatives en lien avec l'appropriation des technologies de l'information

INDICATEURS

- Nombre de projets ou d'initiatives financés
- Résultats du soutien financier sur le passage à une société de l'information

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Dans le contexte de la poursuite du déploiement du gouvernement en ligne, certains projets liés au passage à une société de l'information bénéficient de l'appui financier de la Provision.

RÉSULTATS 2011-2012

Programme d'Appui au passage à la société de l'information

Le programme d'aide financière *Appui au passage à la société de l'information* encourage la réalisation de projets structurants et la poursuite d'initiatives favorisant le déploiement de la société de l'information au Québec.

Lancé en 2008-2009, ce programme a connu trois éditions dont la dernière a eu lieu en 2010-2011. Au 31 mars 2012, 79 initiatives étaient toujours en cours. Le suivi de celles-ci devrait se conclure au cours de l'exercice financier 2013-2014.

Ce programme se voulait complémentaire aux différentes interventions du gouvernement du Québec concourant à promouvoir les nouvelles technologies et leur intégration auprès des citoyens.

ORIENTATION 10
RENFORCER LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE DU SECRÉTARIAT

CONTEXTE LIÉ À L'ORIENTATION

Le Secrétariat doit s'assurer de maintenir une expertise et des processus opérationnels adéquats afin de maximiser sa capacité à répondre aux priorités gouvernementales, d'accroître l'efficacité de ses activités et d'offrir avec efficience les services à la clientèle. Actuellement, l'infrastructure, aussi bien que les systèmes informatisés, permet au Secrétariat d'accomplir les activités requises par ses responsabilités de gouverne. Toutefois, plusieurs des systèmes informatiques sont vieillissants et reposent sur des technologies limitées.

AXE : PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF 10.1

Accroître l'attraction et la fidélisation du personnel

INDICATEURS

- Taux de roulement
- Nombre d'activités menées pour accroître la qualité de vie au travail
- Nombre de jours-personnes dédiés à la formation

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Le Secrétariat fait actuellement face à une rareté de la main-d'œuvre de plus en plus marquée ainsi qu'à une forte concurrence des secteurs privé et parapublic et des autres paliers gouvernementaux. Des stratégies et des actions doivent donc être mises en place afin de favoriser l'attraction et la fidélisation du personnel.

RÉSULTATS 2011-2012

Pour l'exercice financier 2011-2012, le taux de roulement[12] a été de 17 % au Secrétariat. Des entrevues de départ ont été réalisées entre le 1er avril 2011 et le 31 mars 2012 afin de connaître les motifs qui incitent le personnel à quitter l'organisation. Les renseignements ainsi recueillis ont permis à l'organisation d'orienter ses stratégies en fonction des points forts et des points à améliorer et de mettre en place des actions ciblées d'amélioration en réponse aux besoins exprimés par le personnel.

---

[12] Les données sur le taux de roulement comprennent les départs à la retraite, les démissions, les promotions avec concours (sorties) et les mutations (sorties).

Ayant comme objectif d'attirer et de fidéliser les employés, le Secrétariat reconnaît l'importance stratégique d'un milieu de travail privilégiant la santé et la qualité de vie des personnes. À cet effet, des mesures connues et plusieurs pratiques ont été améliorées au cours de l'exercice, notamment

- l'actualisation du programme d'accueil ministériel permettant aux nouveaux employés d'avoir l'information nécessaire à leur intégration de façon continue tout au cours des premiers mois à l'emploi du Secrétariat;
- l'outil de communication *À votre écoute*, lancé en 2009-2010, permet aux employés d'acheminer au secrétaire leurs questions, leurs suggestions ou leurs opinions sur tout ce qui touche le Secrétariat. Il s'ensuit une réponse du secrétaire;
- des déjeuners rencontres entre le secrétaire et les employés sont tenus trois fois par année. Ils permettent aux participants d'échanger directement avec le secrétaire sur des sujets qui les préoccupent et de faire connaître leur point de vue sur divers aspects de la vie professionnelle au Secrétariat;
- des ateliers portant sur la mobilisation des équipes ont été donnés lors de réunions de direction;
- des conférences sur des dossiers d'actualité au Secrétariat sont présentées à l'ensemble du personnel afin de favoriser le partage de l'information à l'échelle de l'organisation;
- le programme *Découvrir la fonction publique* est offert à quinze employés de 35 ans et moins afin de leur permettre de parfaire leurs connaissances du fonctionnement de l'État et d'identifier les valeurs qui sous-tendent la notion de service public;
- le Secrétariat dispose du plan d'action *La santé des personnes, au cœur de la gestion*, pour le mieux-être au travail de son personnel. Il intègre les moyens et les activités mis en place dans l'organisation conformément à trois axes : la prévention, le suivi médico-administratif et la réintégration au travail. Au cours de l'année financière, la promotion des bonnes habitudes de vie est encouragée par des manchettes sur le site intranet de même que des activités de prévention en santé.

Enfin, en 2011-2012, près de 1 316 jours-personnes ont été consacrés à la formation et au développement, soit environ 2,5 jours de formation par employé. Par ailleurs, la dépense de formation pour le développement des compétences au Secrétariat représente environ 1,4 % de sa masse salariale.

AXE : OPTIMISATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

OBJECTIF 10.2

Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2012, la gestion des acquisitions

INDICATEUR

- Réduction de 20 % du nombre de transactions

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Afin d'être en mesure de renforcer sa capacité organisationnelle, le Secrétariat doit faire en sorte d'accroître l'efficience et l'efficacité du traitement de ses opérations. L'atteinte de cet objectif contribuera à amenuiser les effets causés par la réduction des ressources disponibles. Cela permettra également d'accroître le contrôle des coûts du Secrétariat dans un contexte de resserrement budgétaire.

RÉSULTATS 2011-2012

Le Secrétariat a poursuivi ses efforts de révision et de simplification de ses processus administratifs dans le traitement de ses acquisitions, entre autres en regroupant certains achats de faible valeur et en adaptant ses pratiques d'acquisition et de paiement aux fonctionnalités de SAGIR.

Le Secrétariat a intégré les activités du ministère des Services gouvernementaux en appliquant les mêmes principes d'optimisation afin de soutenir l'atteinte des résultats.

Par ailleurs, depuis les cinq dernières années, les améliorations suivantes dans la gestion des acquisitions et des paiements ont été constatées au Secrétariat :

- La réduction du nombre de factures traitées de 26,0 %;
- La réduction du nombre de paiements émis de 42,1 %;
- La progression constante de l'utilisation des modules d'achat et des ententes cataloguées;
- La réduction constante du nombre de transactions de faible valeur.

OBJECTIF 10.3

Avoir optimisé, d'ici le 31 mars 2010, l'alignement des systèmes d'information sur les besoins d'affaires du Secrétariat et avoir réalisé, pour le 31 mars 2012, les projets de développement qui en découleront

INDICATEURS

- Approbation de l'architecture d'entreprise cible
- Nombre de projets réalisés

CONTEXTE LIÉ À L'OBJECTIF

Afin d'améliorer l'apport que peuvent avoir les technologies de l'information sur sa capacité organisationnelle, le Secrétariat cherche à renforcer l'alignement des systèmes d'information sur ses besoins d'affaires et sur ses orientations stratégiques.

RÉSULTATS 2011-2012

Architecture d'entreprise ministérielle (AEM)

Les travaux de repositionnement de l'AEM cible se sont poursuivis au cours de l'exercice financier 2011-2012. Dans cette optique, un cadre de référence permettant d'établir son mode de fonctionnement et d'implémentation au sein du Secrétariat a été présenté à la haute direction. Plusieurs entités de ce cadre de référence ont été implantées par la suite.

De plus, les travaux du projet-cadre de l'AEM cible, amorcés à partir des besoins des clients du Secrétariat, ont permis de livrer plusieurs activités notamment, celles sur les principes d'architecture, de la revue diligente des systèmes et des processus, de la définition du modèle de classification des services du Secrétariat et de l'établissement d'un métamodèle exprimant les besoins des clients.

Les solutions dégagées à partir de l'AEM devraient être mises en place graduellement au cours de 2012-2013.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS PRIS DANS LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

2.1 SERVICES OFFERTS

Conformément à la Loi sur l'administration publique, le Secrétariat a produit, en novembre 2007, une mise à jour de sa *Déclaration de services aux citoyens*[13]. La présente section du rapport annuel de gestion dresse le bilan des engagements qui y ont été pris.

Les services que le Secrétariat rend spécifiquement aux citoyens et aux entreprises se répartissent de la façon suivante :

- Diffuser des statistiques sur l'effectif de la fonction publique;
- Fournir de l'information sur les politiques gouvernementales de gestion dont le Secrétariat a la responsabilité;
- Répondre aux demandes d'information générale en provenance des médias;
- Assurer le traitement des plaintes des fournisseurs relatives à l'application des accords intergouvernementaux sur la libéralisation des marchés publics;
- Renseigner sur la façon de faire affaire avec le gouvernement dans le domaine contractuel.

Statistiques sur l'effectif

Les statistiques sur l'effectif sont diffusées annuellement dans un document intitulé *L'effectif de la fonction publique du Québec*. Ce document présente l'information selon plusieurs variables : l'âge, le sexe, la catégorie d'emplois, le traitement, la région administrative, le ministère ou l'organisme. Il permet également de comparer les données sur plusieurs années. Le rapport le plus récent se trouve dans le site Web du Secrétariat.

Politiques gouvernementales de gestion sous la responsabilité du Secrétariat

Afin de répondre aux préoccupations des citoyens à l'égard des marchés publics, le Secrétariat assume la coordination des actions relatives à cinq politiques

- La Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics qui a pour objectif de donner aux organismes publics certaines lignes de conduite à suivre dans la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

---

[13] [www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/declaration_service.pdf].

- La Politique de gestion contractuelle concernant la reddition de comptes des organismes publics qui a pour objet de définir le cadre général quant aux exigences de la reddition de comptes des organismes publics concernant leur gestion contractuelle et d'uniformiser les informations transmises au Conseil du trésor;
- La Politique de gestion contractuelle concernant le resserrement de certaines mesures dans les processus d'appel d'offres des contrats des organismes publics, en vigueur depuis le 20 octobre 2009;
- La Politique de gestion contractuelle concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par certains organismes publics, en vigueur depuis le 9 décembre 2009;
- La Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique qui vise l'utilisation, par les organismes publics, des meilleures pratiques de planification des grands projets d'infrastructure publique afin de déterminer les risques et d'estimer les coûts et les échéanciers de la façon la plus complète.

Traitement des plaintes des entreprises relatives à l'application des accords intergouvernementaux sur la libéralisation des marchés publics

Par le traitement des plaintes et des demandes de renseignements des entreprises du Québec concernant les différents accords de libéralisation des marchés publics, le Secrétariat s'assure que les donneurs d'ouvrage hors Québec concernés remplissent les obligations qui y sont prévues.

Façon de faire affaire avec le gouvernement dans le domaine contractuel

Au cours de l'année financière 2011-2012, un bulletin d'interprétation des marchés publics ainsi que trois bulletins d'information électroniques *Info-marchés publics*[14] ont été publiés sur le site Web du Secrétariat et transmis par courrier électronique aux abonnés : principalement des acheteurs, des fournisseurs de biens, des prestataires de services et des entrepreneurs de construction.

Le SEAO est le système officiel du gouvernement. Il permet aux organismes publics donneurs d'ouvrage de publier les avis d'appel d'offres publics du Québec et aux entreprises de les consulter. Il est au service des ministères et organismes de l'Administration gouvernementale, de plusieurs sociétés d'État, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que de celui du monde municipal.

De plus, à la suite d'une entente avec d'autres gouvernements, il est possible de consulter directement dans le SEAO les avis provenant des gouvernements des dix provinces canadiennes.

---

[14] [www.tresor.gouv.qc.ca/fr/marche/infomarche/infomarche.asp].

Engagements relatifs au programme *Appui au passage à la société de l'information* (APSI)

Pour ce qui est des demandes de renseignements à l'égard du programme APSI, les engagements suivants ont été pris :

- Donner, dans la mesure du possible, une réponse immédiate lorsque la demande est faite par téléphone et pendant les heures de bureau;
- Assurer un suivi dans un délai de deux jours ouvrables, que ce soit pour répondre à un message téléphonique laissé dans une boite vocale ou pour satisfaire à une demande adressée par courriel ou par télécopieur.

L'attribution de subventions dans le cadre du programme *Appui au passage à la société de l'information*, terminée depuis le 31 mars 2011, a nécessité un suivi de celles-ci jusqu'au 31 mars 2012.

2.2 QUALITÉ DES SERVICES

Accessibilité

Engagement : les citoyens doivent pouvoir recourir, quel que soit leur lieu de résidence au Québec, aux services du Secrétariat

Le point de service du Secrétariat a été ouvert selon les horaires et les dispositions prévus dans la *Déclaration de services aux citoyens*[15].

Afin de faciliter l'accès aux renseignements, le Secrétariat dispose d'une ligne sans frais accessible pendant les heures de bureau (1 866 552-5158). Les services offerts peuvent également être consultés en tout temps dans le site Web à l'adresse www.tresor.gouv.qc.ca.

Accueil et comportement

Engagement : lorsqu'il transige avec les citoyens, le personnel du Secrétariat doit adopter des attitudes d'accueil, d'écoute et d'empressement

Au cours de l'exercice, le Secrétariat a reçu 133 demandes d'intervention dont aucune n'était reliée à l'accueil et au comportement du personnel. De ces demandes, 90 ne relevaient pas des compétences du Secrétariat et 22 étaient des demandes de renseignements.

---

[15] [www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/publications/declaration_service.pdf].

Le tableau suivant présente les résultats comparatifs des demandes d'intervention reçues par le Secrétariat selon le type de demande.

Demandes d'intervention reçues par type au cours des trois dernières années.

Année	Total	Types de demandes d'intervention			
		Demandes d'intervention hors compétences*	Demandes d'intervention de compétences		
			Plaintes fondées	Plaintes non fondées	Demandes de renseignements
2009-2010	22	4	0	18	0
2010-2011	69	25	0	23	21
2011-2012	133	90	0	21	22
Total	**224**	**119**	**0**	**62**	**43**

* Sont considérées hors compétences les plaintes dont la responsabilité relève d'une autre instance gouvernementale, dont le traitement est encadré par une législation ou dont le sujet a déjà été porté à l'attention d'un tribunal.

L'augmentation substantielle des demandes en 2011-2012 est attribuable, entre autres, à l'affichage des nombreux programmes de maintien de l'équité salariale. À la fin de l'exercice, 42 demandes d'intervention portaient sur ce sujet. Comme le prévoit la Loi sur l'équité salariale, ces demandes ont été dirigées vers les instances responsables de chacun des dossiers.

Traitement des demandes de renseignements

Engagement : le Secrétariat entend agir de la façon suivante :

- Transmettre des renseignements clairs, précis et complets;
- Expédier un accusé de réception au plus tard dix jours ouvrables après réception d'une demande écrite (lettre ou courriel), dans lequel on précisera le délai de transmission des renseignements demandés;
- Être équitable et impartial dans le traitement des demandes.

Le tableau suivant présente les résultats comparatifs des demandes reçues par le Secrétariat quant aux délais de traitement et à l'envoi des accusés de réception.

Demandes reçues et délais de réponse	2011-2012	2010-2011
Renseignements généraux	3 431	3 162
Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV)*	899*	938*
Total	**4 330**	**4 100**
Accusés de réception envoyés (%)	100	100
Accusés de réception envoyés en dix jours ouvrables et moins (%)	100	100
Demandes traitées en dix jours ouvrables et moins (%)	99	99

* Les demandes d'informations au sujet du PIV étaient auparavant traitées par le ministère des Services gouvernementaux, maintenant fusionné avec le Secrétariat. Ces données n'ont pas été compilées dans le rapport annuel de gestion 2010-2011.

3. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS PAR RAPPORT AU PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009-2013 ET DES GESTES POSÉS DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION 2006-2012 SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actions du plan de développement durable réalisées au cours de l'exercice

Objectif gouvernemental 1 :
Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1 :
Faciliter l'engagement du personnel dans la mise en œuvre et la promotion d'un développement durable.

	Gestes	Suivi
Action : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.	• Concevoir et offrir des activités de sensibilisation et de formation. o Sensibilisation o Formation	 • En cours • En cours
	• Créer une rubrique « Développement durable » sur le site intranet ainsi que produire et diffuser des capsules d'information.	• Réalisé
	• Souligner, chaque année, la Journée de l'environnement dans l'administration publique (Jour de la Terre), en organisant des activités spéciales de sensibilisation.	• Réalisé
Indicateur et cible	**Indicateur :** Taux d'employés et employées rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières. **Cible :** Avoir sensibilisé, d'ici 2011, 80 % du personnel et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.	
Résultats de l'année	Diverses actions de sensibilisation ont été réalisées au cours de l'exercice financier 2011-2012. Entre autres, deux conférences et 40 capsules d'information ont été publiées par l'entremise de l'intranet. Ces capsules ont abordé divers sujets comme les principes de développement durable, la mobilité durable, l'achat local, la réduction des déchets, les changements climatiques et l'efficacité énergétique. La démarche de développement durable est maintenant présentée aux nouveaux employés dans le contexte du programme d'accueil *Manège*. Une formation à la prise en compte des principes de développement durable applicable à la planification stratégique a été conçue et suivie par 15 professionnels et utilisée pour réaliser l'analyse du projet de *Plan stratégique 2012-2015*. Une formation visant la mise en œuvre de la *Politique pour la tenue d'événements écoresponsables* a été offerte à 21 employés. Finalement, l'élaboration du deuxième plan d'action de développement durable a permis de sensibiliser l'ensemble des gestionnaires et un grand nombre de professionnels aux enjeux du développement durable.	

Objectif gouvernemental 2 :
Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.

Objectif organisationnel 2 :
Encourager les ministères et organismes à dresser un portrait du développement durable au Québec.

	Gestes	Suivi
Action : Définir et intégrer, dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion, une exigence en matière de développement durable.	• Rédiger un document de soutien à la production du rapport annuel de gestion qui contient une exigence en matière de développement durable.	• Réalisé en février 2009
Indicateur et cible	**Indicateur :** Présence d'une exigence en matière de développement durable dans le document de soutien à la production du rapport annuel de gestion. **Cible :** Diffuser aux ministères et organismes un document de soutien à la production du rapport annuel de gestion contenant une exigence en matière de développement durable.	
Résultats de l'année	Le Secrétariat a diffusé, en février 2012, le *Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion 2011-2012*. L'annexe IV de ce document précise aux ministères et organismes les modalités d'élaboration de la section « Développement durable » de leur rapport annuel de gestion ou d'activité.	

Objectif gouvernemental 6 :
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 3 :
Contribuer à la politique pour un gouvernement écoresponsable en proposant des mesures écoresponsables.

	Gestes	Suivi
Action : Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable.	• Élaborer un cadre de gestion environnementale. • Mettre en place des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. • Mettre en place des mesures écoresponsables.	• En cours • En cours • En cours
Indicateur et cible	**Indicateur :** État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables. **Cible :** Avoir adopté, d'ici 2011, un cadre de gestion environnementale et avoir mis en œuvre des mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale.	
Résultats de l'année	Le Secrétariat a adopté une Politique interne sur la tenue d'évènements écoresponsables et réalisé cinq évènements de cette nature. Les pratiques mises en place ont permis de réduire les impacts environnementaux liés à ces rencontres et 7,5 tonnes de GES émises ont été compensées auprès de l'organisme *Carbone Boréal*. Des actions visant à réduire la consommation de papier ont été réalisées au cours de l'exercice financier. Au 31 mars 2012, un projet de cadre de gestion environnemental* est en voie d'approbation par la direction. Le Secrétariat est également partenaire des initiatives mises en place par la Société Immobilière du Québec dans l'édifice du 875, Grande Allée Est et le Complexe Marie-Guyart, entre autres en ce qui concerne le tri à la source des matières résiduelles compostables.	

* En avril 2012, un cadre de gestion environnemental a été approuvé par la direction.

Objectif gouvernemental 6 :
Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 4 :
Appliquer des mesures de gestion environnementale.

	Gestes	Suivi
Action : Mettre en œuvre des activités de formation concernant la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements sur les contrats d'approvisionnement et sur les contrats de services des organismes publics.	• Sensibiliser les ministères et organismes publics à l'article 37 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics et à l'article 50 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics.	• Réalisé
Indicateur et cibles	**Indicateur :** Nombre de ministères et organismes publics sensibilisés à l'article 37 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics et à l'article 50 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics. **Cibles :** • Avoir sensibilisé 90 % des interlocuteurs des ministères et organismes. • Avoir sensibilisé 60 % des interlocuteurs des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.	
Résultats de l'année	Les cibles de cet objectif ont été atteintes au cours de l'exercice financier 2008-2009. Toutefois, le Secrétariat continue de former les interlocuteurs des ministères et organismes et des réseaux concernant la Loi et les règlements sur l'octroi de contrats des organismes publics. Les sessions de formation données l'ont été par rapport à l'article 37 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics et sur l'article 50 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics. Au cours de l'exercice 2011-2012, 30 séances de formation ont été consacrées à la Loi et ses règlements et 462 personnes y ont assisté.	

Objectif gouvernemental 9 :
Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 5 :
Contribuer à appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics.

	Gestes	Suivi
Action : Mettre en œuvre des pratiques visant à appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics.	• Recenser le nombre de programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale. • Définir et mettre à l'essai, en collaboration avec le Bureau de coordination du développement durable (BCDD), une approche afin d'appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics.	• Abandonné • Abandonné
Indicateur et cibles	**Indicateur :** Nombre de programmes ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité et de responsabilité sociale. **Cibles :** • Avoir recensé, en collaboration avec le BCDD, les programmes inscrits dans les plans d'action de développement durable des ministères et organismes, ajustés au moment de leur création ou de leur révision, le cas échéant, pour inclure des critères d'écoconditionnalité ou de responsabilité sociale. • Avoir mis à l'essai, d'ici 2013, une approche afin d'appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics.	
Résultats de l'année	Le Secrétariat a mis un terme à cette action.	

3.2 CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En vue de doter le Québec d'un nouveau plan d'action sur les changements climatiques, le Secrétariat copréside avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le sous-comité sur l'exemplarité de l'État pour le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Le mandat consiste à déterminer, à analyser et à recommander des mesures ambitieuses, innovatrices et réalistes qui visent les opérations de l'État. Ces mesures sauront inspirer la société québécoise en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la construction, la rénovation et la gestion des bâtiments, la gestion des parcs automobiles et des déplacements des employés, la gestion des matières résiduelles ainsi que dans l'acquisition de biens et de services.

La mesure 17 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*[16] exige que chaque ministère conçoive un programme de réduction des émissions de GES occasionnées par les déplacements de ses employés pour se rendre au travail. Dans le contexte de la mise en œuvre de cette mesure, le Secrétariat a rendu accessible à ses employés un logiciel de covoiturage qui facilite les appariements entre les employés de la fonction publique.

La politique interne sur la tenue d'évènements écoresponsables que le Secrétariat a adoptée le 8 février 2012 cible la réduction de la consommation des ressources et la sensibilisation des organisateurs et des participants aux retombées environnementales pouvant minimiser les émissions de GES. Dorénavant, les événements organisés par le Secrétariat impliquant des partenaires externes à l'organisation doivent être carboneutres.

Enfin, le Secrétariat met à la disposition de son personnel le programme d'abonnement annuel au transport en commun *L'abonne BUS*. Au 31 mars 2012, 147 employés sont inscrits à ce programme comparativement à 143 l'an dernier.

---

[16] [www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm].

AUTRES EXIGENCES

4.1 ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

La Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) exige que le rapport annuel de gestion de chaque ministère et organisme présente, sous une rubrique particulière, les résultats obtenus par rapport aux objectifs de programmes, de plans d'action et d'autres mesures en matière d'accès à l'égalité de groupes cibles identifiés.

4.1.1. Données globales

	Réguliers[1]	Occasionnels[2]	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	**36**	**19**	**20**	**18**

1. Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que le recrutement.
2. Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période établie, ce qui exclut les employés occasionnels venant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2012

	Réguliers
Effectif total (personnes)	**522**

4.1.2 Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles[17] 2011-2012

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Embauche de membres de groupes cibles 2011-2012							
Statuts d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	36	8	0	0	0	8	22,2
Occasionnel	19	0	0	0	0	0	0,0
Étudiant	20	0	0	0	0	0	0,0
Stagiaire	18	3	0	0	0	3	16,7

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres de communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées				
	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2009-2010	6,7	0,0	33,3	0,0
2010-2011	6,8	0,0	8,3	0,0
2011-2012	22,2	0,0	0,0	16,7

[17] Les personnes recrutées indiquent, sur une base volontaire, si elles sont membres de communautés culturelles, anglophones ou autochtones. Ainsi, des membres de ces groupes ont pu être recrutés au cours des périodes mentionnées sans figurer dans les données officielles.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres de communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 % de l'effectif régulier.

	2012		2011		2010	
Groupes cibles	Nombres d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	41	7,85	15	4,1	15	4,4
Autochtones	1	0,19	0	0,0	0	0,0
Anglophones	5	0,95	5	1,3	3	0,9
Personnes handicapées	4	0,77	2	0,5	2	0,6

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2012

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	0	0,0	36	6,89	4	0,77	1	0,19	0	0,0	0	0,0	41	7,85
Autochtones	0	0,0	1	0,19	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,19
Anglophones	0	0,0	2	0,38	2	0,38	1	0,19	0	0,0	0	0,0	5	0,95
Personnes handicapées	0	0,0	2	0,38	1	0,19	1	0,19	0	0,0	0	0,0	4	0,76

4.1.3 Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2011-2012 par statut d'emploi

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	14	10	10	13	47
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauche en 2011-2012 (%)	38,8	52,6	50,0	72,2	50,5

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2012

	Personnel d'encadrement[1]	Personnel professionnel[2]	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	72	333	77	40	0	0	522
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	31	151	59	39	0	0	280
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	43,1	45,3	76,6	97,5	0	0	53,6

1. Les données incluent le personnel de la haute direction.
2. Les données incluent les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.1.4 Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohorte de 2011).	0	0	0
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2012).	1	1	0

4.2 EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Le Secrétariat dispose d'une politique linguistique qui encadre et adapte à sa mission l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Conformément à cette politique, le Secrétariat a désigné une personne pour veiller à l'application de la Charte de la langue française. Elle répond aux questions des employés sur le respect et l'application de la Charte et de la politique linguistique de l'organisation. Elle travaille en étroite collaboration avec un conseiller en francisation de l'Office québécois de la langue française.

4.3 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ACCÈS À L'INFORMATION

4.3.1 Protection des renseignements personnels

Les activités de formation et de sensibilisation du personnel sur l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels du Secrétariat se sont poursuivies. À cet effet, une présentation a été offerte au personnel de la vérification interne du Secrétariat relativement aux obligations en matière de protection des renseignements personnels et une capsule d'information sur le sujet a été publiée sur l'intranet.

Une séance de sensibilisation portant sur l'éthique a également été tenue à l'occasion de l'accueil de 48 nouveaux arrivants.

Par ailleurs, le Secrétariat a continué à assurer, sur une base régulière, un rôle de soutien auprès de ses directions ou d'autres ministères et organismes en leur prodiguant des conseils et de l'assistance sur la protection des renseignements personnels ou confidentiels (PRPC).

De plus, comme l'exige le Règlement sur la diffusion, les membres du Comité ministériel de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat ont été informés sur les enjeux qui relèvent du Secrétariat, dans la prise en charge du déploiement de SAGIR-SGR2, afin que ceux-ci puissent suggérer des mesures particulières de protection des renseignements personnels.

Enfin, le Secrétariat diffuse, dans son site Web, les documents ou renseignements accessibles exigés en vertu du Règlement sur la diffusion conformément à son rôle dans l'exécution et le respect des obligations qui y sont prévues.

4.3.2 Accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, le Secrétariat a reçu 107 demandes d'accès, soit 102 demandes pour des documents administratifs et 5 demandes pour des renseignements personnels, et cela, en vertu de la Loi sur l'accès, ce qui représente une diminution de 8,5 % par rapport à 2010-2011. De ce nombre, une demande a fait l'objet d'un désistement.

De ces demandes, 68 ont été traitées dans un délai de 20 jours alors que 34 l'ont été dans un délai de 30 jours. À la fin de l'exercice financier 2011-2012, 4 demandes étaient encore en cours de traitement.

Parmi les 102 demandes traitées, 27 ont reçu une acceptation totale, 24 ont reçu une acceptation partielle et 19 ont fait l'objet d'un refus total. Le Secrétariat a informé 32 demandeurs qu'il ne détenait aucun document relatif à leur demande.

En ce qui concerne les demandes d'accès qui ont été refusées ou partiellement acceptées, les dispositions justifiant que les renseignements ou documents n'ont pas été communiqués sont les articles 1, 9, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 39, 48, 53, 54, 59, 87 et 88 de la Loi sur l'accès et l'article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne.

En date du 31 mars 2012, deux demandes d'accès ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information (CAI) et huit autres demandes d'une année antérieure sont toujours en révision. De plus, aucune demande n'a fait l'objet d'une décision de la Commission dans l'année en cours.

Par ailleurs, aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables et trois demandes reçues en 2010-2011 ont fait l'objet d'un traitement au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Enfin, le Secrétariat n'a reçu aucune demande de rectification aux renseignements personnels en vertu de la Loi sur l'accès.

4.4 POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Secrétariat n'a pas offert de services tarifés aux citoyens.

4.5 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Secrétariat présente les actions entreprises en 2011-2012 à l'égard des recommandations des rapports du Vérificateur général, depuis 2004-2005.

4.5.1 Vérificateur général

Secrétariat du Conseil du trésor

Vérification interne au gouvernement du Québec
Tome I du *Rapport 2004-2005 du Vérificateur général du Québec*
Recommandation : 4.113

4.113 Déterminer des pratiques à favoriser relativement à la validation des rapports annuels de gestion pour faciliter la cohérence dans la portée, l'étendue et la nature des travaux de même que dans le libellé de l'opinion et pour contribuer à une compréhension uniforme des résultats par les utilisateurs.

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Secrétariat a poursuivi ses travaux de révision du guide de validation des rapports annuels de gestion.

Prestation de services du gouvernement en ligne

Tome II du *Rapport 2004-2005 du Vérificateur général du Québec*
Recommandations : 3.42 et 3.56

3.42 Établir une stratégie de mise en œuvre des services en ligne en précisant les objectifs, les indicateurs et les cibles y afférents

Relativement aux services en ligne, de nombreuses actions ont été réalisées et plusieurs documents élaborant la vision ont été produits. La *Stratégie sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles* servira notamment à fixer les objectifs et les cibles à atteindre en matière de services en ligne. L'approbation de la Stratégie est prévue pour le printemps 2012.

3.56 Procéder à l'évaluation périodique des mesures de soutien que le Secrétariat applique

1) Le programme APSI a fait l'objet d'une évaluation de programme déposée en juin 2011.
2) Le programme clicSÉQUR fait l'objet d'un suivi semestriel détaillé incluant les cibles de performance.
3) Les projets suivants feront l'objet d'un suivi semestriel détaillé :
   - Dossier citoyen;
   - Dossier entreprise.

Projets d'affaires liés aux ressources informationnelles et encadrement gouvernemental

Tome II du *Rapport 2010-2011 du Vérificateur général du Québec*
Recommandations : 8.89

8.89 De corriger les lacunes soulevées en matière de gouvernance centrale, de stratégie d'utilisation de l'expertise interne et externe ainsi que de gestion administrative, lacunes qui figurent dans le tableau 11 du rapport.

D'accomplir les actions requises afin de prendre en compte les enjeux à l'égard des délais d'approbation des projets d'affaires faisant appel aux ressources informationnelles et les enjeux concernant sa capacité organisationnelle et celle des ministères à la tête des réseaux, notamment en envisageant que la sélection des projets à approuver soit basée sur une approche selon les risques.

Le Vérificateur général a déposé en mai 2011 un rapport présentant différentes recommandations sur les projets d'affaires liés aux ressources informationnelles (RI) et à l'encadrement gouvernemental. Le Secrétariat a élaboré un plan d'action complet afin de répondre à l'ensemble des lacunes identifiées. Ce plan d'action a été déposé à la Commission de l'administration publique en novembre 2011 et ce dernier s'est dit satisfait des mesures mises de l'avant.

Quatre initiatives étaient déjà entreprises avant même le dépôt du rapport de vérification, lesquelles viennent corriger plusieurs lacunes soulevées.

- La première initiative est la *Directive sur la gestion des ressources informationnelles*, entrée en vigueur le 1er avril 2010, et qui vise les organismes soumis à la *Loi sur l'administration publique*. Cette directive permet d'avoir plus d'information quant à la gestion des RI par les ministères et organismes. Elle permet aussi d'introduire des suivis plus systématiques des projets et d'assurer une plus grande coordination et cohérence gouvernementales afin d'assurer une meilleure optimisation des investissements. Elle contribue en outre à une action plus proactive, et ce, à l'échelle gouvernementale.
- La deuxième initiative est la sanction, le 13 juin 2011, de la *Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds*. Cette loi est venue régler l'ambiguïté perçue par le Vérificateur général sur les rôles et responsabilités en matière de RI dans les organismes centraux, puisque dorénavant, seul le Secrétariat est responsable de la gouvernance des RI.
- La troisième initiative est la *Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*, déposée le 8 décembre 2010 à l'Assemblée nationale. Cette politique-cadre énonce clairement les orientations du gouvernement en matière de RI et la stratégie pour instaurer une gouvernance et une gestion des RI davantage intégrées et concertées. Elle prévoit des actions particulières à l'égard, notamment, de la gestion des projets, de la gestion de l'expertise et du savoir-faire, du recours aux ressources externes et de l'allocation optimale des sommes consacrées.
- Enfin, la dernière initiative est la sanction, le 13 juin 2011, de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*. Cette loi a pour objectif d'optimiser les façons de faire en privilégiant le partage et la mise en commun du savoir-faire, de l'information, des infrastructures et des ressources et d'assurer une gestion rigoureuse et transparente des sommes consacrées aux RI.

Le plan d'action soumis à la Commission de l'administration publique comporte au-delà de 70 actions, qui se répartissent dans les catégories suivantes :

- La gouvernance centrale;
- La stratégie d'utilisation de l'expertise interne et externe;
- La gestion administrative;
- La capacité organisationnelle.

Ce plan fait également état du suivi du plan de main-d'œuvre et des actions résiduelles répondant aux lacunes identifiées en 2007 dans l'Étude sur la planification de la main-d'œuvre en RI.

Première partie de la recommandation 8.89 : « de corriger les lacunes soulevées en matière de gouvernance centrale, de stratégie d'utilisation de l'expertise interne et externe ainsi que de gestion administrative, lacunes qui figurent dans le tableau 11 du rapport »

Des actions, réalisées en 2011-2012, ont contribué à la résolution des lacunes identifiées par le Vérificateur général. Elles se répartissent dans les catégories suivantes :

- Élaboration de stratégies :
  - stratégie globale de la gestion des ressources informationnelles, qui servira à fixer les objectifs et les cibles à atteindre en matière de RI;
  - stratégie de transformation et d'optimisation des ressources informationnelles, qui optimisera la gestion des RI, notamment en regroupant ces dernières, et développera la gestion de l'expertise et du savoir-faire. Cette stratégie débute par la mise en œuvre du plan d'optimisation des infrastructures en RI;
  - à l'égard de la stratégie de l'utilisation de l'expertise interne, il y a eu la mise en place du programme gouvernemental *Ambassadeurs*, qui vise à mieux faire connaître la fonction publique de manière générale ainsi qu'à des bassins ciblés de candidats potentiels, et de son volet sur les RI. De plus, l'identification des postes stratégiques et vulnérables au niveau gouvernemental a été réalisée.
- Orientations et cadres de référence :
  - actualisation de la version initiale de la *Politique-cadre sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics* (rendue publique le 8 décembre 2010) pour tenir compte de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* et de l'émergence récente au gouvernement du Québec concernant l'infonuagique et le logiciel libre.
- Instances de gouverne et de concertation :
  - nomination du dirigeant principal de l'information;
  - désignation des dirigeants sectoriels de l'information, soit un pour chacun des 114 organismes assujettis, et des deux dirigeants réseau de l'information;
  - mise en place du Forum des dirigeants de l'information (quatre rencontres ont été tenues depuis novembre 2011);
  - mise en place du Forum des ressources informationnelles, composé de sous-ministres et de dirigeants d'organismes, à partir duquel quatre sous-comités ont été formés;
  - mise en place de la Table de concertation sur les logiciels libres.

- Obligations des organismes publics :
    - communication avec les entreprises du gouvernement afin qu'elles se dotent d'une politique-cadre en matière de gouvernance et de gestion des RI au plus tard le 31 mars 2012;
    - réalisation de la collecte d'informations auprès des ministères et organismes en regard de la planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI) pour 2011-2014 et de la synthèse gouvernementale correspondante;
    - bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles (BARRI) pour 2010-2011. La synthèse accompagnée des recommandations du dirigeant principal de l'information est prévue au printemps 2012;
    - collecte sur la programmation annuelle en ressources informationnelles pour (PARI) 2011-2012;
    - réalisation de la première collecte d'informations pour la production du portrait de l'état de santé des projets gouvernementaux à l'automne 2011 et production du premier portrait de santé à l'hiver 2012.
    - lancement, en mars 2012, des collectes suivantes :
        - Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles 2013-2016;
        - Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2011-2012;
        - Programmation annuelle en ressources informationnelles 2012-2013.
    - lancement d'une deuxième collecte sur l'état de santé des projets au printemps 2012.

- Soutien et accompagnement des ministères et organismes :
    - par des séances de formation et diffusion d'information diverses;
    - dans leurs processus d'autorisation de projet;
    - par le développement d'outils et de gabarits pour les dossiers d'affaires et la Planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles;
    - dans le cadre de la première collecte de l'état de santé des projets à l'hiver 2011.

Deuxième partie de la recommandation 8.89 : « d'accomplir les actions requises afin de prendre en compte les enjeux à l'égard des délais d'approbation des projets d'affaires faisant appel aux ressources informationnelles et les enjeux concernant sa capacité organisationnelle et celle des ministères à la tête des réseaux, notamment en envisageant que la sélection des projets à approuver soit basée sur une approche selon les risques »

- Des travaux sur des outils relatifs aux collectes de renseignements de même que sur des dossiers d'affaires et la rédaction de la nouvelle directive ont également été réalisés dans ce même objectif. À cet égard, le processus d'autorisation de projets a fait l'objet d'une attention particulière afin de l'optimiser et de réduire substantiellement le cycle d'approbation.
- De plus, l'obligation de produire un dossier d'affaires pour l'autorisation des projets vient alléger le processus en s'assurant dès le départ de la conformité des projets aux orientations et aux meilleures pratiques.
- La désignation des dirigeants sectoriels et réseau de l'information permet d'alléger le processus en ajoutant plus de 100 partenaires, imputables d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles et de s'assurer que les dossiers d'affaires complets et conformes sont produits.

Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

Vérification de l'information financière et autres travaux connexes Hiver 2012

Recommandations 1 et 2 :

1) S'assurer d'obtenir, auprès des entités assujetties, une information complète et de qualité en vue d'effectuer une reddition de comptes annuelle quant à l'application des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative.

   - À l'hiver 2012, le Secrétariat du Conseil du trésor a demandé aux organismes visés par le projet de Loi 100 de compléter un rapport de reddition de comptes des mesures de réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative. Une reddition de comptes a été publiée au *Budget de dépenses 2012-2013*.

2) Fournir des directives aux entités assujetties afin d'uniformiser l'information publiée dans leurs rapports annuels relatives à ces mesures.

   - Par ailleurs, des consignes (section 4.4.5 et annexe XIII) ont été ajoutées au *Complément du Guide sur le rapport annuel de gestion* disponible aux ministères et organismes depuis le 20 février 2012 relativement à la reddition de comptes des mesures de réduction de dépenses de fonctionnement de nature administrative.

4.5.2 Commissaire au développement durable

Production et consommation responsables : influence sur la réduction à la source

Tome II du *Rapport 2007-2008 du Vérificateur général du Québec*
Rapport du Commissaire au développement durable

Recommandation : 5.69

5.69 Nous avons recommandé au Centre de services partagés du Québec, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à RECYC-QUÉBEC et au Secrétariat du Conseil du trésor de mieux appuyer, à l'aide d'outils appropriés, les ministères et organismes dans la mise en œuvre d'orientations gouvernementales en matière d'acquisitions écoresponsables.

Sous la présidence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Secrétariat participe à la Table de concertation sur les acquisitions écoresponsables. Le mandat de cette table est notamment d'informer et d'outiller les ministères et les organismes publics sur les pratiques d'acquisitions écoresponsables. Les participants à la table de concertation ont travaillé à la rédaction d'un guide destiné aux ministères et organismes gouvernementaux sur l'élaboration d'une politique d'approvisionnement écoresponsable.

Application de la *Loi sur le développement durable*

Rapport 2009-2010 du Commissaire au développement durable
Recommandation : 4.139

4.139 De faire une analyse détaillée et documentée des objectifs liés à la stratégie gouvernementale afin d'améliorer leur contribution à l'atteinte de ceux-ci.

De se doter des mécanismes et des outils nécessaires à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans leurs principales activités.

- En avril 2011, le Secrétariat a pris la décision d'élaborer un nouveau plan d'action de développement durable pour tenir compte des nouveaux mandats issus de la fusion avec le ministère des Services gouvernementaux. Ce plan d'action, qui couvre la période 2012-2015, a été élaboré pour permettre au Secrétariat de répondre aux recommandations du rapport 2009-2010 du Commissaire au développement durable.
- Afin d'améliorer la contribution du Secrétariat aux objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, une analyse détaillée et documentée des activités actuelles en lien avec les 29 objectifs de la Stratégie a été réalisée. Cette analyse a permis d'identifier des pistes d'intervention qui pouvaient être à la portée du Secrétariat. Cet inventaire a servi de point de départ pour la rédaction du nouveau plan d'action. Ce plan comportera plus de dix actions dont certaines auront une portée gouvernementale et viseront à améliorer la performance de l'Administration.

Le Secrétariat s'est engagé à se doter de mécanismes et d'outils pour améliorer la prise en compte des principes de développement durable. Ainsi, un outil d'analyse a été conceptualisé et adapté aux besoins. Cet outil a été utilisé pour mener une première expérience de prise en compte des principes dans un dossier structurant, soit l'analyse et la bonification du *Plan stratégique 2012-2015 du Secrétariat du Conseil du trésor*. L'ensemble des intervenants dans le processus de la planification stratégique a assisté à une séance de formation sur la prise en compte des principes de développement durable. De plus, une des actions du *Plan d'action de développement durable 2012-2015* est l'élaboration d'une directive pour l'implantation d'un processus systématique de prise en compte. Cette directive sera accompagnée d'un programme de formation pour les gestionnaires et les professionnels chargés des projets de développement durable.

5. UTILISATION DES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

5.1 PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Au 31 mars 2012, l'effectif autorisé du portefeuille Conseil du trésor et Administration gouvernementale s'établissait à 531 équivalents temps complet (ETC).

Effectif au 31 mars 2012

Secteurs	Effectif autorisé 2011-2012	Effectif autorisé[1] 2010-2011	Effectif régulier en poste au 31 mars 2012	Effectif utilisé[2] 2011-2012
Élément 1				
Direction et administration	187	180	177	-
Sous-secrétariat aux politiques budgétaires et aux programmes	68	66	65	-
Sous-secrétariat au personnel de la fonction publique	97	99	87	-
Sous-secrétariat aux politiques de rémunération et à la coordination intersectorielle des négociations	46	46	44	-
Sous-secrétariat aux marchés publics	50	47	51	-
Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information	83	92	98	-
Total	**531**	**530**	**522**	**485**

1. Aux fins de comparaison, au 1er avril 2011, l'effectif comprenait celui du ministère des Services gouvernementaux fusionné avec le Secrétariat du Conseil du trésor.
2. Estimations selon les données disponibles les plus récentes. Le détail de l'effectif utilisé par secteur sera disponible à compter de l'exercice financier 2012-2013.

La variation de l'effectif autorisé s'explique par l'ajout de 15 ETC pour les activités de développement de *Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources* (SAGIR) ainsi que par l'abolition de huit ETC associés à des départs à la retraite et de six transferts externes.

Par ailleurs, l'effectif régulier en poste au 31 mars 2012 correspond au nombre de personnes à l'emploi du Secrétariat à cette date. En comparaison, l'effectif utilisé représente le total de l'effectif rémunéré durant l'année. Il est inférieur à l'effectif régulier en poste au 31 mars 2012 en raison des horaires réduits dans le cadre du programme d'aménagement du temps de travail et de la vacance de postes.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les employés du Secrétariat ont accès à un programme d'aide aux employés (PAE). Celui-ci a pour objet d'aider les personnes aux prises avec des problèmes personnels ou professionnels susceptibles de compromettre leur santé psychologique et leur rendement au travail, peu importe leur emploi ou leur statut. En plus des démarches personnalisées, des interventions de groupe sont offertes en milieu de travail pour désamorcer des situations difficiles et favoriser l'adaptation au changement.

Depuis le 1er juin 2011, le PAE est offert par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Types d'interventions et nombre de personnes rencontrées dans le cadre du Programme d'aide et d'écoute

Interventions	Résultats 2011-2012 *	Résultats 2010-2011
Nombre de personnes rencontrées individuellement	82	117
Nombre de personnes rencontrées en groupe	0	0
Consultations internes	178	335
Consultations externes	483	474
Coût des spécialistes	**33 717 $**	**21 694 $**

* Les résultats incluent les données des mois d'avril et de mai 2011 produites par le Secrétariat avant le transfert du PAE au Centre de services partagés du Québec.

5.2 BONIS AU RENDEMENT

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et organismes doivent rendre compte des bonis versés au cours de l'exercice.

Aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein en 2011-2012 pour la période d'évaluation du rendement du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

5.3 DIRECTIVE SUR LA GESTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

5.3.1 RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU SECRÉTARIAT

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, en vigueur depuis le 1er avril 2010, les ministères et organismes budgétaires doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés.

Nombre de projets du Secrétariat en ressources informationnelles pour la période 2011-2012	Nombre
Projets en cours au début de l'exercice	14
Projets entrepris au cours de l'exercice	18
Projets en cours à la fin de l'exercice	21
Projets terminés au cours de l'exercice	3

Trente-deux projets ont fait l'objet de travaux au cours de l'exercice 2011-2012. Sur ces 32 projets, trois ont été finalisés :

- Le projet de rapatriement des services informatiques du ministère des Services gouvernementaux à la suite de la fusion avec le Secrétariat du Conseil du trésor;
- Le projet d'implantation de la téléphonie IP au Secrétariat;
- Le Système de reddition de comptes en accès à l'information.

Quatre projets ont été annulés à la suite d'une analyse préliminaire et ne font plus partie du portefeuille de projets de l'organisation. De plus, en raison de l'identification d'autres priorités, deux projets ont été suspendus au cours de l'exercice 2011-2012, soit le Système corporatif de gestion des données gouvernementales (SCGDG) qui consiste au développement d'un entrepôt de données corporatif et la réalisation d'une étude d'opportunité visant la refonte du Système de gestion de l'absentéisme. Ces deux projets seront reconsidérés lors du prochain Plan triennal des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI). Enfin, le Système intégré d'information de gestion en ressources humaines et le Système d'information sur la rémunération globale ont été intégrés au SCGDG.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012 (en milliers de dollars)*	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice**	Écart
Projets de développement	5 328	3 400	1 928
Autres activités	4 976	5 000	(24)
Total	10 304	8 400	1 904

* Exclut les données du Sous-secrétariat aux ressources informationnelles et bureau du dirigeant principal de l'information relatives aux activités de gouverne.

** La validation des débours réels a été basée sur la meilleure estimation disponible en date de la production du Rapport annuel de gestion 2011-2012.

Plusieurs projets de développement n'ont pu progresser au rythme souhaité. Parmi eux, se retrouvent les projets du SCGDG ainsi que les deux systèmes qui y ont été intégrés et la refonte du Circuit Intégré du Greffe qui a dû être reportée de quelques mois. Cela a eu pour effet de diminuer les débours réels pour l'exercice 2011-2012 au regard de ceux planifiés.

5.3.2 RESSOURCES INFORMATIONNELLES GOUVERNEMENTALES

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012[18]	Nombre
Projets en cours au début de l'exercice	11
Projets entrepris au cours de l'exercice	1
Projets en cours à la fin de l'exercice	6
Projets terminés ou annulés au cours de l'exercice	6

Un dossier en particulier aura permis d'améliorer la qualité des services aux citoyens et aux entreprises, soit le service d'authentification clicSÉQUR.

Service d'authentification clicSÉQUR : Ce service offre aux citoyens et aux entreprises un accès sécuritaire aux services publics sur le Web et permet de confirmer l'identité de l'usager qui a recours à un service public. Il permet également à l'usager d'utiliser un seul identifiant auprès de plusieurs ministères et organismes. Il est offert aux citoyens depuis 2005 et aux entreprises depuis 2008.

Toutes les autres initiatives ont visé la diffusion d'orientations gouvernementales ou la production d'un dossier d'affaires sur des services communs gouvernementaux.

Des projets et des activités ont dû être revus et reportés à l'exercice financier suivant, ce qui explique les écarts inscrits au tableau ci-après.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles pour la période 2011-2012 (en milliers de dollars)	Débours planifiés en RI[19]	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets de développement	7 494	4 136	3 358
Autres activités	17 160	7 906	9 254
Total	**24 654**	**12 042**	**12 612**

[18] Provient du dernier Plan triennal des projets et des activités prévus en ressources informationnelles (PTPARI).
[19] Débours planifiés présentés à l'avant-dernier PTPARI, soit celui déposé en mai 2011.

5.4 RESSOURCES FINANCIÈRES

Sources de financement

Les activités placées sous la responsabilité de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor sont financées à partir de deux sources : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus des fonds spéciaux sous la responsabilité du Secrétariat.

Crédits votés

Sur le plan budgétaire, le portefeuille d'activités relevant de la ministre est celui du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale.

Selon le volume II du *Budget de dépenses 2011-2012*[20], les programmes du portefeuille du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale sont les suivants :

1. Secrétariat du Conseil du trésor;

2. Commission de la fonction publique;

3. Régimes de retraite et d'assurances;

4. Fonds de suppléance.

Le programme 1, Secrétariat du Conseil du trésor, regroupe les dépenses qui soutiennent le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles, ainsi que sur la gestion axée sur les résultats. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales sous la responsabilité du Secrétariat, notamment en matière de dotation et de recrutement.

Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, de même qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Une provision permet aussi de transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

Enfin, ce programme comprend les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'administration et aux réseaux gouvernementaux. On y trouve également les dépenses affectées au Bureau du dirigeant principal de l'information, lequel exerce une responsabilité gouvernementale en matière de transformation de la prestation de services grâce à l'utilisation adéquate des technologies de l'information. Il comprend aussi une provision pour la réalisation de projets liés au déploiement du gouvernement en ligne.

---

[20] [http://www.tresor.gouv.qc.ca/budget-de-depenses/budget-de-depenses-2011-2012].

Le programme 2, Commission de la fonction publique, regroupe les dépenses lui permettant de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis et d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et de faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

Le programme 3, Régimes de retraite et d'assurances, regroupe les crédits nécessaires afin de pourvoir aux contributions du gouvernement aux régimes de retraite des juges et des employés des ministères et organismes budgétaires pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

Il est à noter que les dépenses des régimes de retraite applicables aux employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés tandis que celles des membres de l'Assemblée nationale sont incluses au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

Le programme 4, Fonds de suppléance, vise à pourvoir aux dépenses additionnelles pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux.

UTILISATION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor

Le tableau ci-dessous présente le budget de dépenses révisé, les dépenses probables pour l'exercice 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles de 2010-2011 sur une base comparative du programme 1 du portefeuille relevant de la ministre.

Utilisation des ressources budgétaires du programme 1

	Budget de dépenses révisé 2011-2012	Dépenses probables 2011-2012[21]	Dépenses réelles 2010-2011[22]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale			
Élément 1 :			
• Soutien au Conseil du trésor	69 843,8	64 743,0	71 165,9
• Virement en provenance de la provision pour les projets liés au gouvernement en ligne	23 793,6	19 917,5	16 347,8
Élément 2 :			
Fonctions gouvernementales	243 656,0	210 618,5	184 915,8
Élément 3 :			
Fonds dédiés aux sinistres	1 720,0	937,2	66 678,8
Élément 4 :			
Provision pour cession de biens entre ministères et organismes	-	-	-
Élément 5 :			
Provision pour les projets liés au gouvernement en ligne	242,2	-	-
Élément 6 :			
Provision pour passif environnemental	-	-	-
Élément 7 :			
Provision pour l'équité salariale	-	25 912,1	119 400,0
Total du programme	**339 255,6**	**322 128,3**	**458 508,3**

[21] Estimation selon les données disponibles les plus récentes.

[22] Aux fins de comparaison, les montants comprennent les dépenses du ministère des Services gouvernementaux fusionné avec le Secrétariat du Conseil du trésor au 1er avril 2011.

Principales variations

Budget de dépenses révisé 2011-2012 comparé aux dépenses probables 2011-2012

- Les dépenses comptabilisées à l'élément 1 qui ne sont pas liées aux projets relatifs au gouvernement en ligne sont inférieures de 5 100,8 k$ à celles budgétées. Cet écart s'explique principalement par la vacance de postes, par la réalisation de mesures prévues au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses ainsi que par des mesures d'économies additionnelles appliquées en cours d'année;
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 1 qui proviennent de la provision pour les projets liés au gouvernement en ligne sont inférieures de 3 876,1 k$ à celles budgétées. Cet écart est principalement attribuable à une réduction des engagements à l'égard du programme *Appui au passage à la société de l'information;*
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 2 sont inférieures de 33 037,5 k$ à celles budgétées. Cet écart est attribuable à la liquidation des banques de congés de maladie et de vacances, notamment en raison des nombreux départs à la retraite, ainsi que par la réalisation de mesures d'économies appliquées en cours d'année;
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 3 sont inférieures de 782,8 k$ à celles budgétées. Cet écart s'explique principalement par la variation entre le taux d'intérêt prévu et le taux réel;
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 7 sont supérieures de 25 912,1 k$ à celles budgétées. Cet écart s'explique principalement par des ajustements salariaux issus de l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans le secteur de la santé. Cette dépense non prévue au budget de dépenses sera pourvue par des crédits additionnels.

Dépenses probables 2011-2012 comparées aux dépenses réelles 2010-2011

- Les dépenses comptabilisées à l'élément 1 qui ne sont pas liées aux projets relatifs au gouvernement en ligne sont inférieures de 6 422,9 k$. Cet écart s'explique principalement par la réalisation de mesures prévues *au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014;*
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 1 et qui proviennent de la provision pour les projets liés au gouvernement en ligne sont supérieures de 3 569,7 k$. Cet écart est principalement attribuable à l'augmentation de la dépense d'amortissement;
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 2 sont supérieures de 25 702,7 k$. Cet écart est principalement attribuable au regroupement des dépenses gouvernementales à l'égard des services rendus aux ministères et organismes budgétaires par le Centre de services partagés du Québec, entre autres pour ce qui est du développement et de la gestion de (SAGIR) et du *Réseau national intégré de radiocommunication* (RENIR). De plus, les services de rémunération ont été regroupés afin de simplifier leur administration;

- Les dépenses comptabilisées à l'élément 3 sont inférieures de 65 741,5 k$. Cet écart reflète l'évolution de l'application des *Accords d'aide financière en cas de catastrophes* (AAFCC) relativement aux Fonds des sinistres;
- Les dépenses comptabilisées à l'élément 7 sont inférieures de 93 487,9 k$. Cet écart s'explique principalement par l'apport en crédits nécessaires pour l'ajustement à l'équité salariale comptabilisé lors de l'exercice 2010-2011.

Les investissements

Le budget d'investissement au Secrétariat du Conseil du trésor consiste principalement en une provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement. Toutefois, le processus d'évaluation des sites contaminés se poursuit dans le cadre de la préparation des Comptes publics du gouvernement. Ce budget est requis afin de pourvoir en crédits l'ajustement au passif environnemental comptabilisé lors de l'exercice 2010-2011.

Les investissements autorisés à la provision pour les projets liés au gouvernement en ligne ont principalement été consacrés aux développements technologiques relatifs au portail gouvernemental de services.

Un budget d'investissements de l'ordre de 12,6 M$ est prévu pour le développement de projets en soutien au Conseil du trésor, notamment en appui à la *Stratégie de l'économie numérique du Québec*. Une part importante de ces investissements a été reportée en 2012-2013.

Un budget d'investissements est également prévu pour couvrir l'excédent de dépenses sur les crédits imputables à l'exercice financier 2010-2011 pour la Provision pour l'équité salariale.

Enfin, un budget d'investissements de 100,0 k$ est prévu pour des avances et un autre budget d'investissements du même montant est prévu pour des transferts de biens entre ministères et organismes.

En date de la publication du présent rapport, le montant total des investissements probables pour l'exercice 2011-2012 est de 10,7 M$.

Programme 1 Secrétariat du Conseil du trésor	2011-2012 Budget d'investissements révisé (000 $)	2011-2012 Investissements probables (000 $)
Provisionnement pour le passif environnemental	826 934,0	-
Provision pour les projets liés au gouvernement en ligne	20 600,0	8 353,2
Soutien au Conseil du trésor	12 625,0	2 353,4
Provision pour l'équité salariale	9 427,0	-
Provision pour cession de biens	100,0	-
Total	**869 686,0**	**10 706,6**

Fonds spécial

La ministre est également responsable de la comptabilisation des activités du Fonds relatif à certains sinistres.

Le Fonds relatif à certains sinistres est affecté à la gestion et au financement des dépenses exceptionnelles des ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'au financement des dépenses des différents programmes d'assistance financière mis en place pour compenser les dommages occasionnés par les sinistres suivants :

- Les pluies diluviennes survenues les 19 et 20 juillet 1996 qui ont affecté les régions désignées par le gouvernement;
- La tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

Les crédits nécessaires au paiement des dépenses du Québec sont prévus dans le programme 1 (Secrétariat du Conseil du trésor) **(voir tableau Utilisation des ressources budgétaires du programme 1)**.

À cet effet, le projet de loi n°130 a institué au 1er juillet 2011 le Fonds relatif à certains sinistres, lequel a intégré les activités du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête de verglas. De plus, tel que prévu au Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2011, le Secrétariat a procédé à l'abolition du Fonds des technologies du Conseil du trésor au cours de l'exercice 2011-2012.

Fonds relatif à certains sinistres, 2011-2012 et 2010-2011

Catégories	Résultats probables 2011-2012[23] (000 $)	Résultats 2010-2011[24] (000 $)
Revenus	10 020,0	71 147,0
Dépenses	10 020,0	71 147,0
Investissements	10 761,0	11 063,0

La diminution des revenus et des dépenses est principalement attribuable à l'évolution de l'application *des Accords d'aide financière en cas de catastrophes* (AAFCC) relativement aux Fonds des sinistres.

Le gouvernement du Québec a mandaté Hydro-Québec pour procéder aux études requises et réaliser l'avant-projet d'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami. Les investissements réalisés en 2011-2012 sont principalement relatifs à cet avant-projet.

Programme 2 Commission de la fonction publique

La Commission de la fonction publique administre ses dépenses de façon autonome et rend compte de ses résultats dans son rapport annuel.

Programme 3 Régimes de retraite et d'assurances

Le tableau ci-dessous présente le budget de dépenses révisé, les dépenses probables pour l'exercice 2011-2012 ainsi que les dépenses réelles de 2010-2011 sur une base comparative du programme 3 du portefeuille relevant de la ministre. Ces dépenses sont pourvues en grande majorité par des crédits permanents.

---

[23] Estimation selon les données disponibles les plus récentes.

[24] Aux fins de comparaison, ces données proviennent des états financiers du Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées et du Fonds relatif à la tempête de verglas, qui ont été intégrés au Fonds relatif à certains sinistres au 1er juillet 2011.

Utilisation des ressources budgétaires du programme 3

	Budget de dépenses révisé 2011-2012	Dépenses probables 2011-2012[25]	Dépenses réelles 2010-2011
	(000 $)	(000 $)	(000 $)
Régime de retraite et d'assurances			
Élément 1 : Régime de retraite des fonctionnaires	29 096,1	29 096,1	30 186,5
Élément 2 : Régime de retraite de certains enseignants	26 828,7	26 828,7	24 009,5
Élément 3 : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	159 160,5	159 160,5	219 534,0
Élément 4 : Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	3 001,8	1 893,8
Élément 5 : Régime de retraite des agents de la paix en service correctionnels	13 922,0	13 922,0	12 566,4
Élément 6 : Régime de retraite des juges	9 740,8	9 740,8	9 718,3
Élément 7 : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	21 532,8	21 532,8	24 950,0
Élément 8 : Régime de retraite du personnel d'encadrement	69 540,2	69 540,2	83 322,2
Total du programme	**334 250,9**	**332 822,9**	**406 180,7**

[25] Estimation selon les données disponibles les plus récentes.

Principales variations

Les dépenses comptabilisées au programme 3 sont inférieures de 73 357,8 k$. Cet écart s'explique principalement par le retrait de la contribution gouvernementale aux régimes de retraite des employés du ministère du Revenu à compter du 1er avril 2011; celle-ci est dorénavant assumée par l'Agence du revenu du Québec.

Programme 4 Fonds de suppléance

Le Fonds de suppléance permet le transfert de crédits entre programmes et vise principalement à pourvoir aux dépenses additionnelles et imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Aucune comptabilisation n'est effectuée au programme 4 du portefeuille du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale puisque ces dépenses figurent dans les programmes des ministères et organismes soumis aux décisions du Conseil du trésor. Ces décisions sont de nature confidentielle en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

ANNEXES

ANNEXE I

Composition du Conseil du trésor, au 31 mars 2012

M^me^ Michelle Courchesne
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor
Ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière

M. Sam Hamad
Vice-président du Conseil du trésor
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Ministre responsable de la Capitale-Nationale

M^me^ Line Beauchamp
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Vice-première ministre

M. Robert Dutil
Ministre de la Sécurité publique

M^me^ Marguerite Blais
Ministre responsable des Aînés

ANNEXE II

Lois, règlements et décrets dont l'application est confiée à la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, au 31 mars 2012

Lois

- Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
- Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., c. C-1.1),
  - La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor responsable de l'application de la présente loi à l'exception des articles 5 à 16, 22, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 61 et 62.
  - D. 921-2011, 14 septembre 2011 143 G.O. 2, 4148
  - Le ministre de la Justice est responsable de l'application des articles 5 à 16, 22, 27, 31, 33, 36, 37, 39, 61 et 62 de la présente loi.
  - D. 667-2010, 2010 G.O. 2, 3668.
- Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., c. C 8.1.1)
- Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (L.R.Q., c. C-32.1.2)
- Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1)
- Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)
- Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (L.R.Q., c. G-1.03)
- Loi sur Infrastructure Québec (L.R.Q., c. I-8.2)
- Loi concernant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (L.R.Q., c. M-1.2)
- Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., c. R-9.1)
- Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., c. R-9.2)
- Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10)
- Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., c. R-11)
- Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., c. R-12)
- Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., c. R-12.1)
- Loi sur Services Québec (L.R.Q., c. S 6.3)
- Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., c. S 17.1)
- Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public (2005, c. 43)

- Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. (2010, c. 20)
  - Le Conseil du trésor est responsable des sections I à IV du chapitre 1 de la présente loi. (2010, c. 20, art. 27)
- Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (2010, c. 24)
- Loi assurant la continuité de la prestation des services juridiques au sein du gouvernement et de certains organismes publics. (2011, c. 2)
  - Cette loi sera abrogée à la date à laquelle elle cessera d'avoir d'effets à l'égard de tous les groupes et associations visés. (2011, c. 31 art. 22)
- Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds (2011 c. 16)
- Loi instituant le fonds relatifs à certains sinistres (2011, c. 16 art. 80 annexe I)

Règlement adopté en vertu de la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits de la commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (c. C-32.1.2, r.1)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur l'administration publique

- Règlement sur les créances irrécouvrables ou douteuses (c. A-6.01, r.1)
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (c. A-6.01, r.3.1)
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec et sa signature gouvernementale (c. A-6.01, r.3.2)
- Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits émanant du Secrétariat du Conseil du trésor (c. A-6.01, r.4)
- Règlement sur la perception et l'administration des revenus et des recettes du gouvernement (c. A-6.01, r.5)
- Règlement sur la promesse et l'octroi des subventions (c. A-6.01, r.6)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur la fonction publique

- Règlement sur les appels à la Commission de la fonction publique (c. F-3.1.1, r.1)
- Règlement sur le classement des fonctionnaires (c. F-3.1.1, r.2)
- Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique (c. F 3.1.1, r.3)
- Règlement sur la promotion sans concours (c. F-3.1.1, r.4)

- Règlement sur un recours en appel pour les fonctionnaires non régis par une convention collective (c. F-3.1.1, r.5)
- Règlement sur la tenue de concours (c. F-3.1.1, r.6)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants

- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (c. R-9.1, r.1)
- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite de certains enseignants (c. R-9.1, r.2)

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels

- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (c. R-9.2, r.1)
- Règlement relatif à la désignation de catégories d'employés et à la détermination de dispositions particulières applicables aux employés de l'Institut Philippe-Pinel (c. R 9.2, r.2)
- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (c. R-9.2, r.3)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

- Règlement d'application de diverses dispositions législatives des régimes de retraite des secteurs public et parapublic (c. R-10, r.1)
- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R-10, r.2)
- Règlement sur l'application des dispositions particulières applicables aux employés de niveau non syndicable à certains employés de niveau syndicable (c. R 10, r.3)
- Règlement sur l'application du titre IV.2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R-10, r.4)
- Règlement sur certaines mesures d'application temporaire prévues par le titre IV de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R 10, r.5)
- Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de prestations supplémentaires à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 220.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R-10, r.6)
- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R-10, r.7)
- Décret relatif au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (c. R-10, r.8)

- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. (c. R-10, r.9)
- Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (c. R-10, r.10)
- Règlement concernant la revalorisation des crédits de rente obtenus en application des articles 101 et 158 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (c. R-10, r.11)
- Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (arrêté en conseil 397-78 du 16 février 1978, [1978] 110 G.O.2, 1497 et ses modifications)
- Régime de retraite des anciens employés de la ville de Saint-Laurent (décret 842-82 du 8 avril 1982)
- Régime de retraite des anciens employés de la cité de Westmount (décret 2174 84 du 3 octobre 1984, ☐1984☐ 116 G.O.2, 4983)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants

- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (c. R 11, r.1)
- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite des enseignants (c. R-11, r.2)
- Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (c. R 11, r.3)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires

- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (c. R-12, r.1)
- Règlement sur le partage et la cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite prévus par la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (c. R 12, r.2)
- Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (c. R 12, r.3)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement

- Règlement d'application de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (c. R-12.1, r.1)
- Règlement concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de prestations supplémentaires à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (c. R-12.1, r.1.1)
- Règlements concernant certaines dispositions applicables au partage et à la cession des droits accumulés au titre du régime de retraite du personnel d'encadrement (R-12.1, r.1.2)

- Décret concernant les dispositions particulières à l'égard des catégories d'employés désignées en vertu de l'article 23 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (c. R-12.1, r.2)
- Décret concernant les dispositions sur la détermination de prestations supplémentaires à l'égard de certaines catégories d'employés en vertu de l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (c. R-12.1, r.3)

Règlements et décrets adoptés en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics

- Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics (C-65.1, r.1)
- Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics visés à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics (C-65.1, r.1.1)
- Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (C-65.1, r.2)
- Règlement sur les contrats de concession du gouvernement (C-65.1, r.3)
- Règlement sur les contrats de services des organismes publics (C-65.1, r.4)
- Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (C-65.1, r.5)
- Règlement sur les contrats du gouvernement pour l'acquisition d'immeubles (C-65.1, r.6)
- Règlement sur les contrats du gouvernement pour la location d'immeubles (C-65.1, r.7)
- Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires (C-65.1, r.7.1)
- Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (c. C-65.1, r.8)
- Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes (c C-65.1, r.9)
- Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des arpenteurs-géomètres (c. C-65.1, r.10)
- Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des avocats ou des notaires (c C-65.1, r.11)
- Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs (c. C-65.1, r.12)

ANNEXE III
LISTE DES ORGANISMES, AU 31 MARS 2012

Organismes relevant de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, au 31 mars 2012

- La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances a pour mission de s'assurer que les participants et les prestataires de ces régimes bénéficient des avantages auxquels ils ont droit. Elle offre au personnel des secteurs public et parapublic des services qui vont de l'adhésion à leur régime jusqu'au versement de leurs prestations de retraite. Elle fournit également une expertise-conseil en produisant les évaluations actuarielles des régimes de retraite et diverses études pour les parties négociantes et les comités de retraite ainsi que pour le placement des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec.
- Le Centre de services partagés du Québec fournit ou rend accessibles les biens et les services administratifs dont les organismes publics ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et de moyens de communication et de service aérien gouvernemental.
- Infrastructure Québec contribue, par ses conseils et son expertise, à la planification, à la réalisation et au suivi des grands projets d'infrastructure des organismes publics et ce, peu importe leur mode de réalisation.
- Services Québec offre aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.
- La Société immobilière du Québec (SIQ) met à la disposition des ministères et organismes publics des immeubles et leur fournit des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. La SIQ a également la responsabilité de planifier et de gérer les projets immobiliers du réseau de la santé et des services sociaux.

Organisme dont répond en matière de gestion budgétaire la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor devant l'Assemblée nationale, au 31 mars 2012

- La Commission de la fonction publique assure, au nom de l'Assemblée nationale, l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues ainsi que l'impartialité et l'équité des décisions prises au sujet de la gestion des ressources humaines.

ANNEXE IV
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2012

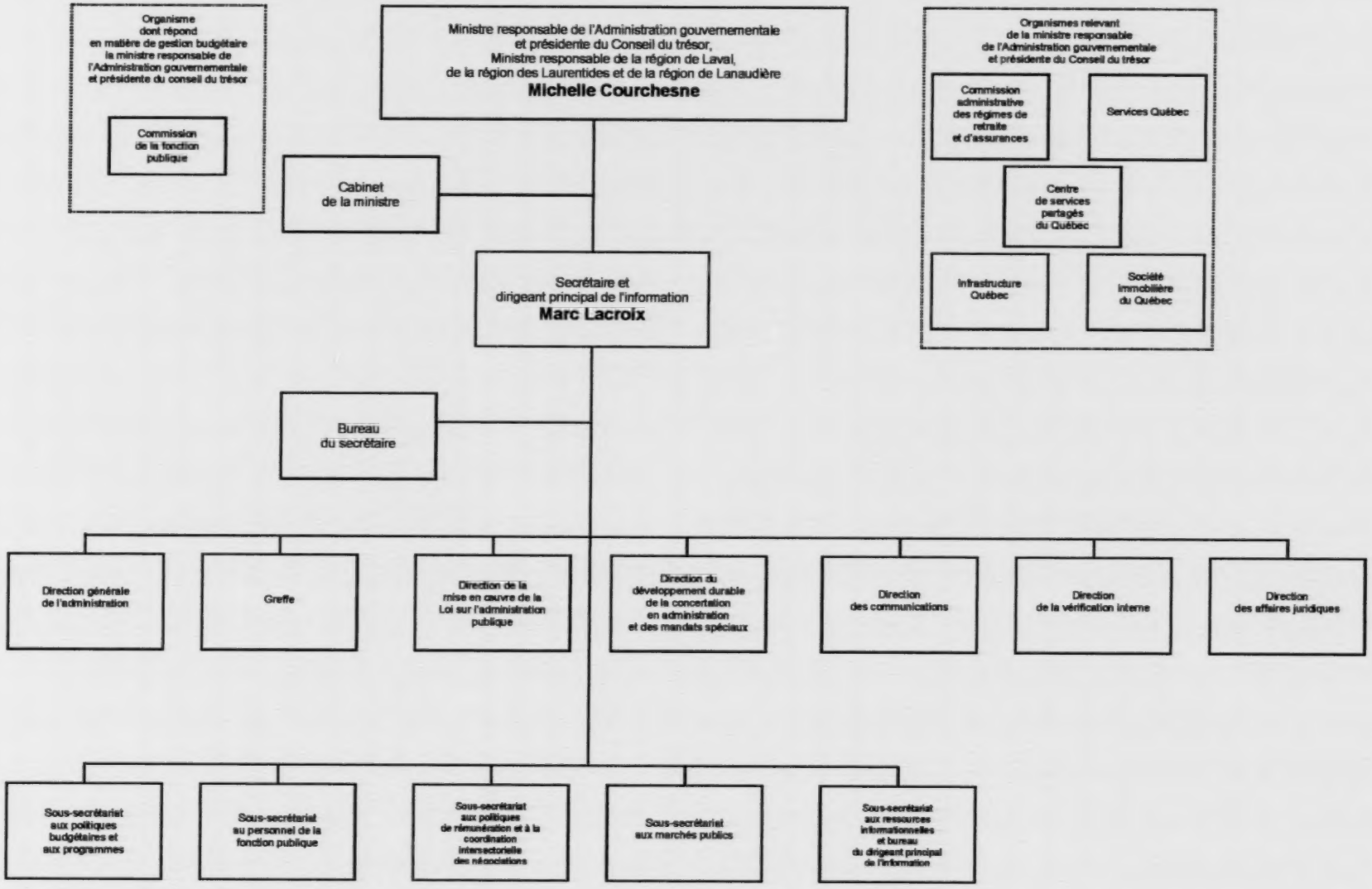

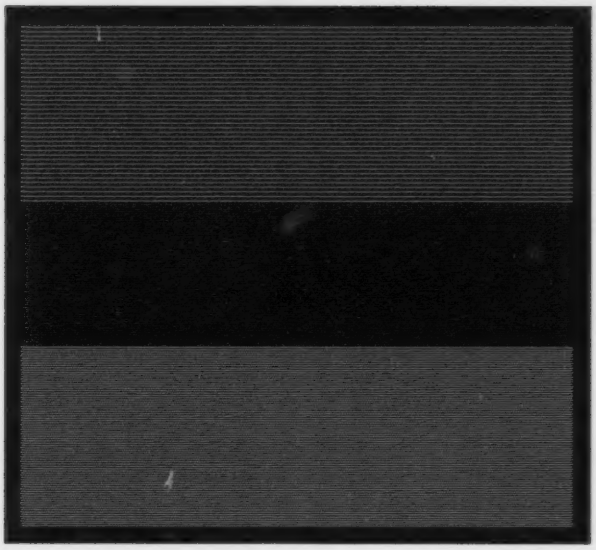

Secrétariat du Conseil du trésor
Québec

Au cœur de l'administration publique